



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Vannes, le **7 JUN 2018**

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan

Service Prévention Accessibilité
Construction Éducation et Sécurité

Unité Prévention Risques et Nuisances

LRAR

Affaire suivie par : Marie-Odile Botti-Le-Formal

Tél. : 02 56 63 73 20

Mél : marie-odile.botti-le-formal@morbihan.gouv.fr

Objet : demande d'examen au cas par cas dans le cadre du projet d'élaboration des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) de Lorient et de Lanester

- PJ :
- Note de présentation PPRL de Lorient et de Lanester
 - Annexes (documents cartographiques, recensement des enjeux sur les secteurs submersibles, atlas historique des tempêtes)
 - Carte trame verte et bleue ScoT Pays de Lorient

Le préfet
à

Ministère de la Transition écologique et solidaire
CGEDD/AE

Monsieur le président de l'Autorité environnementale
A l'attention de M. Philippe LEDENVIC
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Ayant approuvé tous les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prioritaires du Morbihan, j'ai décidé de prescrire l'élaboration de PPRL sur les territoires de priorité 2, notamment les villes de Lorient et de Lanester.

Conformément aux articles L122-4, R122-17 et R122-18 du code de l'environnement, je vous saisis préalablement, pour examen au cas par cas, sur la base d'un dossier de présentation de ces projets de PPRL.

Dans l'attente de votre réponse, mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet


Raymond LE DEUN

Adresse : Place du général de Gaulle – BP 501 – 56019 Vannes Cedex

Standard : 02 97 54 84 00 – Courriel : prefecture@morbihan.gouv.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous

Site internet : www.morbihan.gouv.fr

RAPPORT

**DDTM 56
SPACES**

*Unité prévention
des risques et
nuisances*

Avril 2018

Saisine de l'Autorité Environnementale

*dans le cadre du dispositif d'examen au cas par cas pour les
plans de prévention des risques naturels prévisibles
(art. R122-17 du code de l'environnement)*

Plan de prévention des risques littoraux de Lorient

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.1	15/04/18	

Affaire suivie par

Marie-Odile BOTTI-LE FORMAL - adjointe chef du service SPACES
Tél. : 02 56 63 73 20
Courriel : marie-odile.botti-le-formal@morbihan.gouv.fr

Rédacteur

Marie-Odile BOTTI-LE FORMAL - DDTM SPACES adjointe du chef de service et responsable de l'unité prévention des risques et des nuisances

SOMMAIRE

1 - Contexte.....	4
2 - Objectifs du PPRL de Lorient.....	6
3 - Description des caractéristiques principales du futur PPRL.....	7
4 - Description des caractéristiques principales de la zone concernée.....	8
5 - Descriptions des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du futur PPRL.....	9
Annexes cartographiques.....	11

1 - Contexte

La vulnérabilité d'une grande partie du littoral français s'illustre à travers des phénomènes tels que le recul du trait de côte ou la submersion marine. Ces processus, directement liés à l'action marine, peuvent être aggravés par les activités humaines et les aménagements.

Le littoral est soumis aux influences continentales, marines, atmosphériques et anthropiques, l'exposant ainsi à des phénomènes violents pouvant menacer la vie humaine.

Pour autant, le littoral constitue une zone de forte fréquentation, les populations et activités s'y développent largement, ce qui se traduit par une urbanisation intensive en zones vulnérables aux aléas liés à la mer, et le littoral morbihanais n'a pas échappé à ce phénomène.

Le littoral du Morbihan est en effet concerné par de très nombreuses zones à risque exposées au phénomène de submersion marine, ainsi qu'au phénomène d'érosion côtière.

La politique de prévention des risques littoraux conduite dans le Morbihan fait suite à l'importante tempête du 10 mars 2008 « Johanna », lors de laquelle vingt-neuf communes littorales avaient obtenu la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Ces événements ont confirmé la vulnérabilité du littoral, notamment du pays de Lorient.

Lors de la submersion de la commune de Gâvres, des évacuations de population ont été nécessaires (entre 80 et 100 habitations).

La presqu'île de Quiberon (Quiberon, Saint-Pierre Quiberon) et le littoral de pays Lorientais (Ploemeur,, Larmor-Plage, Port-Louis et Gâvres) ont également connu des dégâts importants lors des différentes tempêtes, notamment celles de décembre 2013 à février 2014.

Après la tempête Johanna, la DDTM du Morbihan avait lancé deux actions pour mieux connaître et réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas littoraux, de submersion marine et d'érosion du trait de côte :

- la réalisation d'un atlas historique (des tempêtes) et d'un atlas cartographique des risques littoraux à l'échelle du département,
- la définition d'un schéma de prévention des risques littoraux, avec la planification de plans de prévention des risques, en concertation avec les collectivités locales.

1- 1 - L'atlas des « zones basses de submersion ».

Suite à l'événement « Xynthia » des 26 et 27 février 2010 et à la circulaire éponyme, des premières cartes de zones basses exposées au risque de submersion marine ont été notifiées aux 66 communes littorales du Morbihan fin 2010, suivies de cartes plus précises à l'automne 2011.

Elles ont été établies à partir du niveau marin de référence, superposé à la topographie terrestre relevée par des mesures aéroportées Lidar.

Ces cartes font apparaître les conséquences d'une submersion marine d'ordre centennal (un risque sur cent de se produire chaque année) sur le territoire. Elles prennent en compte l'élévation de la mer en raison du changement climatique, conformément à la circulaire du 27 juillet 2011, en intégrant au niveau marin retenu pour le scénario actuel une surélévation 20 cm et au niveau correspondant au scénario futur (2100) une élévation de 60 cm

C'est sur la base de la cartographie des aléas actuels que s'applique la maîtrise d'urbanisation (hors PPR), au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme (principe d'autorisation avec prescriptions en aléa faible et moyen, et interdiction de construire dans les zones d'aléa fort).

Les cartes sont également annexées aux documents d'urbanisme des communes. L'aménagement des communes doit être considéré en fonction de l'aléa 2100.

Les principes retenus sont :

- Les zones non urbanisées soumises au risque de submersion à l'horizon 2100, quel que soit le niveau d'aléa, restent préservées de tout projet d'aménagement afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone submersible.
- Les zones déjà urbanisées ne doivent pas s'étendre en zone submersible et les secteurs les plus dangereux (en aléa fort) sont rendus inconstructibles.

1-2- Les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Les secteurs à enjeux importants font l'objet de PPRL. Pour connaître plus précisément les phénomènes pouvant engendrer une submersion marine, des études hydrauliques caractérisent l'effet de la houle et la dynamique de submersion à partir d'un événement de référence (centennal ou historique si plus fort).

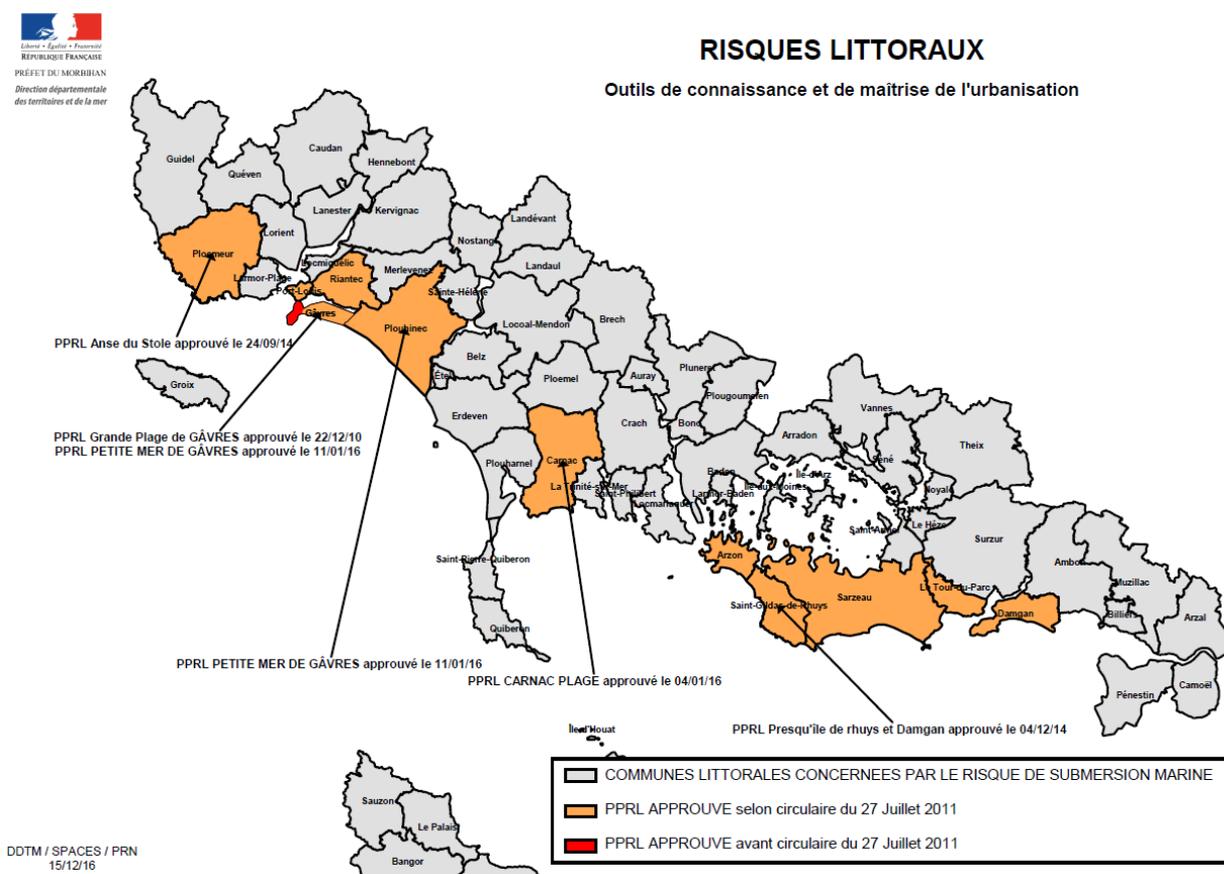
Plusieurs PPRL ont été approuvés dans le Morbihan.

Suite à la tempête des 9 et 10 mars 2008, qui a provoqué au cœur de Gâvres des ruptures de digues et une submersion, ayant nécessité l'évacuation de nuit de 150 personnes, un premier PPRL avait été approuvé le 22 décembre 2010.

La circulaire du 2 août 2011 a conduit à prescrire quatre PPRL dits « prioritaires » dans le Morbihan. Ils couvrent onze communes comprenant Ploemeur, celles de la Petite Mer de Gâvres, Carnac et la Presqu'île de Rhuys avec Damgan.

Ces PPRL sont tous en application, faisant du Morbihan le premier département, au niveau national, à avoir approuvé tous les PPRL prioritaires.

La cartographie ci-dessous montre les communes ayant eu un porté à connaissance de l'atlas et celles dotées de PPRL.



La DDTM prévoit de lancer une deuxième vague de PPRL sur des sites à enjeux, notamment sur les communes de Lorient, Lanester, Larmor-Plage et de réaliser une étude des risques littoraux de Groix

Le projet de deuxième plan d'actions de prévention du risque inondation (PAPI) de Lorient Agglomération prévoit des actions sur des communes qui devront se doter de PPRL si elles souhaitent en bénéficier. Les PPRL seront des actions du futur PAPI 2 sur l'axe « maîtrise d'urbanisation en zones à risques »..

2 - Contexte et objectifs du PPRL de Lorient

La ville de Lorient représente une superficie de 14,7 km² et une population de 60 000 habitants environ. Elle est située dans la rade, en partie en bordure du Scorff. (cf. carte n° 1 - Carte de localisation)

Le PPR constitue un document réglementaire institué par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 pour gérer le territoire, notamment face aux inondations et submersions, afin d'en réduire les conséquences.

Le PPRL a comme objectif global de sécuriser la gestion de l'urbanisation sur les zones littorales. L'aléa qui engendre un risque potentiel est l'aléa « submersion marine » par phénomène de débordement.

Le PPRL permet de définir l'emprise et les caractéristiques de ces aléas et, par voie de conséquence, les adaptations à l'urbanisation nécessaire.

Les objectifs du PPRL sont déclinés à l'article L.562-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 – article 6) :

- « I. - L'État élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones.
 - 1°) de délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle, notamment afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles, pourraient y être autorisés, prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ;
 - 2°) de délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions telles que prévues au 1°) ;
 - 3°) de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, dans les zones mentionnées au 1°) et au 2°), par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent

incomber aux particuliers ;

- 4°) de définir, dans les zones mentionnées au 1°) et au 2°), les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existant à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs. »

Un PPRL répond à trois objectifs principaux :

- ◆ interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines ;
- ◆ diminuer le coût des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques ;
- ◆ adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs exposés et de préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux.

3 - Description des caractéristiques principales du futur PPRL

Le futur PPRL sera réalisé selon le guide méthodologique PPRL réalisé par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et en cohérence avec le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne arrêté le 23 novembre 2015.

Dans ce cadre, il définira des zones réglementaires vis-à-vis de l'aléa submersion marine en tenant compte des incidences du changement climatique à court et moyen terme :

- à court terme (aléa actuel): aléa correspondant à l'événement de référence (événement centennal ou événement historique le plus fort connu si supérieur à l'évènement centennal notamment la tempête Johanna du 9 au 10 mars 2008 qui a entraîné la submersion de plusieurs secteurs Estacade, port...) auquel seront ajoutés 20 centimètres d'élévation du niveau de la mer correspondant à une première prise en compte des effets du changement climatique ;
- à moyen terme (échéance 100 ans) : aléa correspondant à l'événement de référence auquel seront ajoutés 60 centimètres d'élévation du niveau de la mer correspondant aux effets estimés du changement climatique à cette échéance (prise en compte du changement climatique selon méthode du guide PPRL : hypothèse intermédiaire des travaux du GIEC - rapport de 2007-).

A défaut de pouvoir être établie précisément, la prise en compte des incertitudes liées à la chaîne de calcul (marégraphes, interpolation, seiches des ports, modélisation...) correspond, en principe, à une marge forfaitaire de 25 cm ajoutée au niveau d'aléa (cf guide PPRL).

Pour l'ensemble de ces zones d'aléas, un règlement sera établi afin de :

- maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées ; de manière graduée, selon l'intensité du risque, en interdisant de construire ou en autorisant avec prescriptions.
- définir des mesures relatives au mode de réalisation, à l'utilisation et l'exploitation de tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation,
- définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des occupations existantes.

Une fois approuvé, le PPRL constituera une servitude d'utilité publique qui s'imposera au docu-

ment d'urbanisme en vigueur sur la commune. En cas de contradiction entre le document d'urbanisme et le PPRL, c'est le document le plus contraignant qui s'applique.

Le cadre pérenne défini par le PPRL pour d'autres projets ou activités participe à un développement durable des territoires.

4 - Description des caractéristiques principales de la zone concernée

Sur le territoire concerné, on observe notamment la présence de zones basses littorales, exposées aux aléas de « submersion marine », notamment la zone industrialo-portuaire avec les dépôts pétroliers de Lorient, le secteur de l'Estacade et les rives du Scorff .

De part sa situation en fond de rade, Lorient connaît des phénomènes de submersion par débordement (elle est peu sensible aux phénomènes de houle ou paquets de mer) lors d'évènements croisant différents facteurs : grand coefficient de marée, surcotes de vent et présence d'une dépression.

Des dégâts ont été recensés lors d'évènements historiques (cf atlas historique en annexe et récentes tempêtes de 2014), venant corréliser cette vulnérabilité.

D'après l'évaluation préliminaire du risque inondation de 2011, environ 1000 habitants seraient situés en zone inondable et plus de 700 emplois.

Des études de vulnérabilité ont été menées sur les secteurs de l'Estacade et du port de Lorient dans le cadre du programme d'actions de prévention du risque inondation de Lorient-agglomération (étude en annexe 2).

▶ **Servitudes d'utilité publique existantes** (cf. carte jointe)

Ce sont essentiellement les suivantes :

- Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des dépôts pétroliers de Lorient (des sites de Kergroise et Seignelay sur la zone portuaire) approuvé le 27 décembre 2017,
- plan d'exposition au bruit (PEB) de la base aéronavale de Lann-Bihoué approuvé le 17 mai 2017.

▶ **Protections des milieux naturels et de la biodiversité**

La ville de Lorient est très urbanisée. La trame verte et bleue du ScoT du pays de Lorient recense uniquement, au nord de la commune, une petite « trame verte urbaine aménagée ». Pour autant, on note la présence de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type 1 ou 2) sur la rade de Lorient où débouche le Scorff.

Les influences du PPRL sur les différents dispositifs de protection du milieu naturel devraient être positives (exemple : le projet de PPRL préservera les zones inondables naturelles de tout projet d'aménagement).

5 - Descriptions des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du futur PPRL

Le PPRL vise principalement à réglementer les constructions nouvelles. Il contribuera à une maîtrise accrue de l'urbanisation dans les espaces naturels.

Il a notamment pour objectif d'empêcher toute extension de l'urbanisation dans les espaces

non urbanisés potentiellement exposés à un risque de submersion marine et d'interdire toute construction nouvelle dans les zones concernées par les aléas les plus forts ou de permettre des constructions adaptées au risque en fonction de sa gravité. Il pourra permettre le renouvellement urbain dans le centre urbain dense, sous condition de résilience des constructions conformément à la circulaire du 20 avril 1996 et d'avril 2010.

De même, le PPRL réglementera la zone industrialo-portuaire de façon à y maintenir des activités (du fait de leur vocation à se situer dans un port) tout en réduisant leur vulnérabilité au risque (arrimage des cuves, niveaux refuge pour les salariés). Des dispositions spécifiques seront adaptées à la zone industrialo-portuaire afin de permettre le maintien des activités liées au port et à la vocation proximité de la mer, tout en recherchant à réduire la vulnérabilité des activités aux risques.

Des prescriptions seront mentionnées au PPRL afin d'éviter les pollutions en cas de submersion marine, comme:

- le stockage des polluants en récipients ou citernes étanches, assujettissement des récipients à une fondation ou à une structure fixe,
- l'ancrage, le lestage ou l'arrimage des citernes diverses,
- la mise en place de clapets anti-retour sur les réseaux d'assainissement,
- le débouché de tuyaux d'évent à une cote prescrite...

De façon générale, le PPRL vise à réduire la vulnérabilité des biens dans les zones exposées aux aléas en présence.

Ainsi, les constructions autorisées devront avoir leur premier niveau de plancher situé :

- soit à la cote N2100 (prenant en compte le changement climatique) augmentée de 0,20 m de marge pour la hauteur de dalle, en cas de construction nouvelle, reconstruction totale, ou de restructuration lourde du gros œuvre non liée à l'aléa,
- soit, dans les autres cas, à la cote du niveau de référence (prenant en compte le changement climatique) augmentée de 0,20 m de marge pour la hauteur de dalle, avec accès à un espace refuge situé au minimum à la cote N2100 (prenant en compte le changement climatique) augmentée de 0,20 m de marge pour la hauteur de dalle.

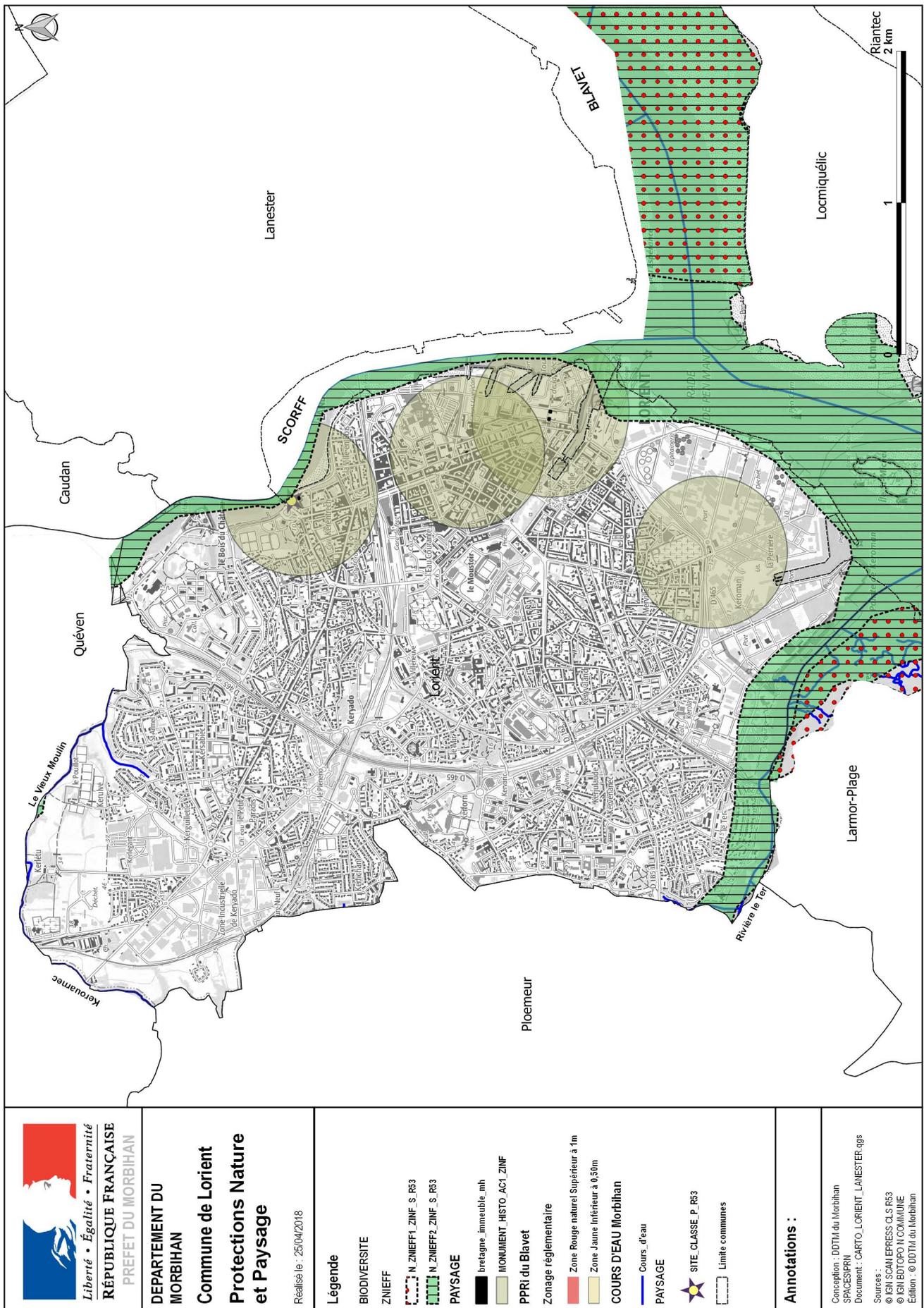
Le recensement total des enjeux permettra d'identifier les habitats vulnérables (plain pieds) pouvant faire l'objet de travaux prescrits au PPRL afin de réduire le risque pour les personnes (par création de niveau refuge, sortie par le toit...).

Des diagnostics de vulnérabilité du bâti seront prévus au PAPI 2 de Lorient-agglo.

Ainsi, au vu des éléments, tant liés à la réglementation des projets dans les différentes zones du PPRL, des mesures (prescrites ou recommandées) de réduction de la vulnérabilité des biens existants et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, le PPRL devrait avoir des conséquences positives sur la préservation de l'environnement et sur la vie.

Annexe 1

documents cartographiques



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de Lorient
Protections Nature et Paysage

Réalisé le : 25/04/2018

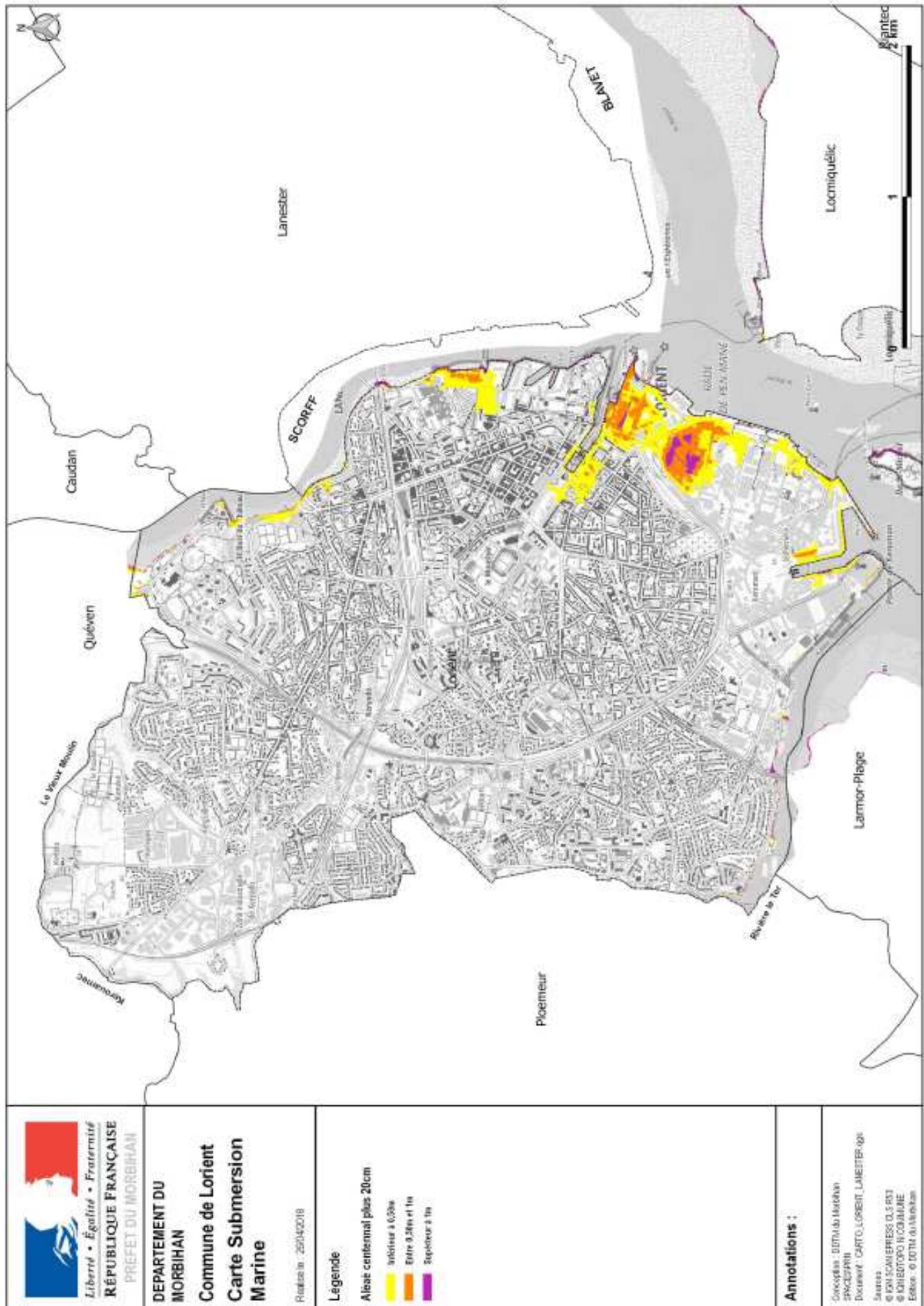
Légende

- BIODIVERSITE
- ZNIEFF
 - N_ZNIEFF1_ZINF_S_R63
 - N_ZNIEFF2_ZINF_S_R63
- PAYSAGE
 - bretagne_immeuble_anh
 - MONUMENT_HISTO_ACI_ZINF
- PPRI du Blavet
- Zonage réglementaire
 - Zone Rouge naturel Supérieur à 1m
 - Zone Jaune inférieur à 0,50m
- COURS D'EAU Morbihan
 - Cours d'eau
- PAYSAGE
 - SITE_CLASSE_P_R63
- Limite communes

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
 SPACES/PRN
 Document : CARTO_LORIENT_LANESTER.igs
 Sources :
 © IGN SCAN EXPRESS CLS R63
 © IGN BDTOPO N COMMUNE
 Edition : © DDTM du Morbihan





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de Lorient
Carte Submersion Marine

Révisé le : 20/04/2018

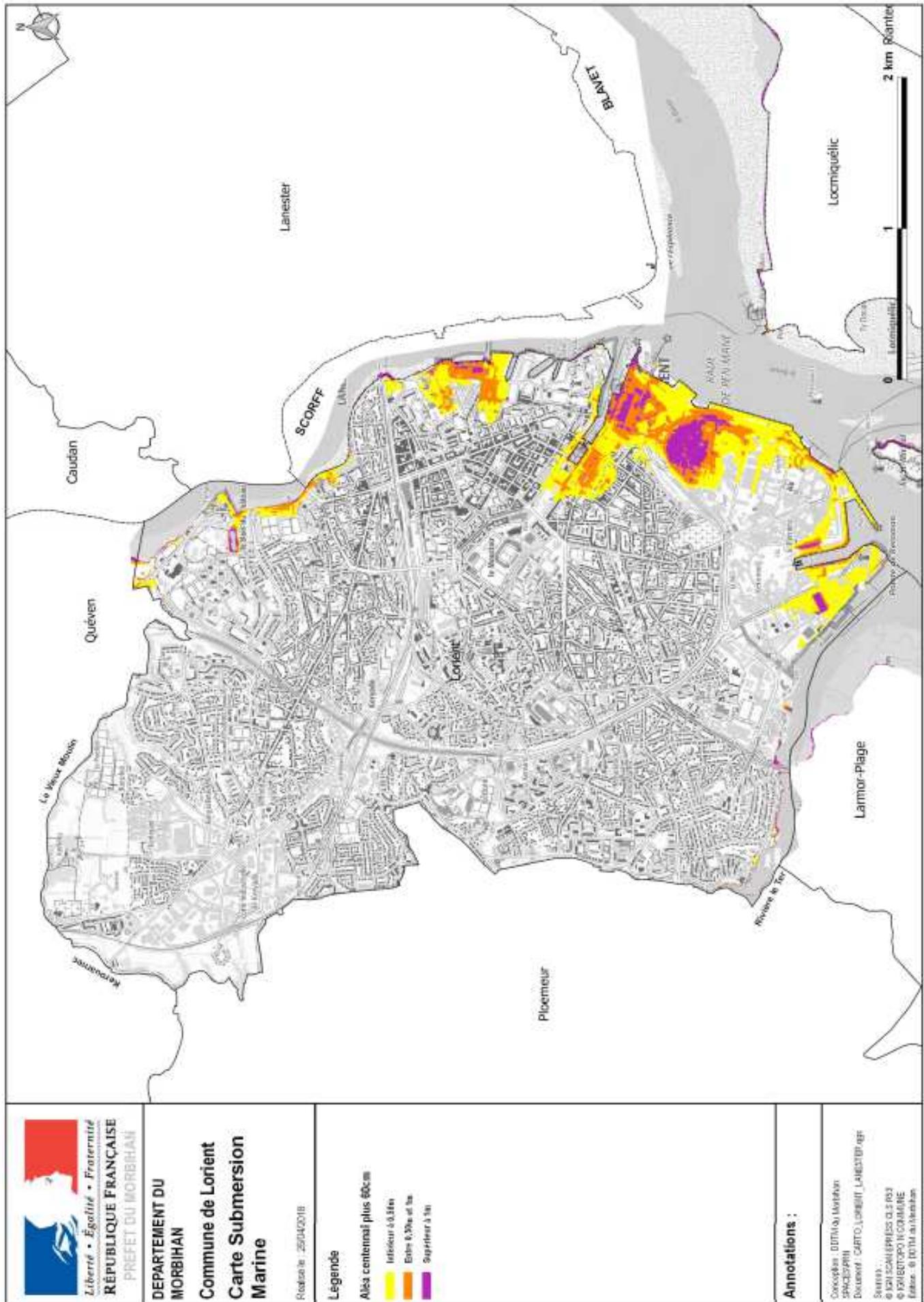
Légende

Aléa centennial plus 20cm

- Inférieur à 0,20m
- Entre 0,20m et 1m
- Supérieur à 1m

Annotations :

Coordonnées : DDTM du Morbihan
 SPACES/PMI
 Document : CARTO_LORIENT_LANESTER/age
 Sources :
 © IGN SCARPERESS 0,5 R3
 © IGN ESTROPO N COMMUNE
 Edition : © DDTM du Morbihan



Annexe 2

Recensement des enjeux

sur les secteurs submersibles du Port et de l'Estacade

(réalisé par DHI dans le cadre d'une action du PAPI de Lorient-agglo)

LORIENT Centre / Port de plaisance / Port de commerce				
Activités et services – autres / bâtiment spécifique (grande-surface, sans logement au-dessus...)				
N°	Code ¹	Titre	Bâtiments	Salariés
01	COM3	Mareyeur Le Délaizir André		1 à 2
02	TRA2	Dépot pétrolier de Lorient SA	1	10 à 19
03	TRA2	Sotrama	1	50 à 99
04	TRA2	Unistock	1	0
05	TRA2	Société Lorientaise de Stockage	1	0
06	TRA2	Omnium Maritime Armoricaïn	2	20 à 49
07	TRA2	Manutention transit et entrepôt Le Bras	1	10 à 19
08	ESS1	La Croix rouge	1	
09	IBE4	AEF Chaudronnerie	2	10 à 19
10	TRA2	Blue water shipping	1	1 à 2
11	TRA2	Kergroise Manutention	1	
12	IBI4	Cemwest	1	3 à 5
13	COM1	Voileries Ullman Sails	1	3 à 5
14	IBI10	Als Peinture	1	3 à 5
15	IBI7	Le Beux Menuiserie	3	10 à 19
16	IBI7	Lorient miroiterie	2	3 à 5
17	IBI4	Le Touze distribution	7	20 à 49
18	IBE1	Keorman Usinage	1	3 à 5

19	IBI11	Magasin d'appareil et de chauffage Cédéo	1	20 à 49
20	IBI4	GDE Déconstruction recyclage nettoyage	3	
21	IBI5	France Mélasses	1	1 à 2
22	TRA2	Stef	1	10 à 19
23	IBC6	Icones Print & fab	1	20 à 49
24	COM1	Chantier de l'estacade	1	0
25	TRA2	Le Ménach transports de marchandises	1	10 à 19
26	COM1	Voilerie so sails	1	0
27	COM1	Jeanneau Marine West	2	3 à 5
Activités, commerces, services (en RDC d'un immeuble collectif)				
01	COM6	Horizon Ouest	1	0
02	IBI7	Baie Ouest Fenêtres	1	6 à 9
03	COM6	Marionnaud Parfumerie	1	3 à 5
04	SAP3	Rhumerie Pam Pam	1	3 à 5
05	SAP3	Bar l'Australia Street	1	
06	SAP4	Papy Joe Burger	1	
07	SAP3	21 café	1	1 à 2
08	AIM1	SCP Notaires Brisset et Le Touze	1	20 à 49
09	SAP5	Hotel Mercure	1	6 à 9
10	SAP4	Quai des Arômes	1	6 à 9
11	ESS1	Fédération Nationale des Accidentés	1	3 à 5
12	AFI1	Courtage ADB Conseils	1	0
13	SAP7	Salon de coiffure Studio numéro 1	1	1 à 2
14	ESS4	C2S Cabinet dentaire	1	6 à 9
15	COM5	Boulangerie Lucas	1	10 à 19
16	SAP5	Hotel les Pêcheurs	1	3 à 5
17	SAP4	Restaurant Le Café Leffe	1	10 à 19
18	SAP4	Restaurant Le 47.7	1	6 à 9
19	SAP3	Bar Tabac Le Cabotage	1	1 à 2
20	AIM1	France Chateaux Morbihan	1	3 à 5
21	AIF1	Casden	1	1 à 2
22	AFI1	Axa Assurances Cloix Laurent	1	1 à 2
23	SAP4	Sushiyama	1	0
24	SAP3	Mana Café	1	1 à 2
25	SAP4	Le Quai Gourmand	1	1 à 2
26	SAP7	Coiffure Dessange	1	6 à 9

27	SAP4	Restaurant la Route Gourmande	1	3 à 5
28	COM1	Optima marine	1	0
29	SAP7	Bateau Ecole Lorientais	1	0
30	COM1	Ismer	1	1 à 2

LORIENT Centre / Port de plaisance / Port de commerce				
Etablissement recevant du public				
N°	Code	Titre	Bâtiments	Salariés
01		Compagnie Océane	2	50 à 99
02	SAP6	Centre nautique de Lorient	1	10 à 19
03		DDTM	8	3 à 5
04		La Thalassa océanographie	1	
05		Office du tourisme	1	20 à 49
06		Collège Brizeux	3	20 à 49
07		Gymnase Brizeux	1	
08	ESS1	Centre social - Escale Brizeux	1	6 à 9
09		Tribunal	1	
10		Lycée St Louis	1	
11		Palais des Congrès	1	
12		CCI	1	
13		Police	1	
14		Sous-Préfecture	1	20 à 49
15		La Poste	1	20 à 49
16	SAP6	Galerie Le Lieu	1	
17	ESS1	Centre médico-social	1	
18	ESS1	Agora Services	1	
19		Capitainerie du port de commerce	1	
20		CCIM	5	
21		Capitainerie du port de plaisance	1	
22	SAE6	Déchetterie de Kergroise	1	

Lorient – secteur Boulevard du Scorff		
Type de bâtiment/équipement	Code Couleur	Nombre de bât./équip.
Logement individuel	Sans étage	1
	Avec étage	13
	Avec sous-sol individuel	0
Logement collectif	Avec sous-sol (cave et garage)	0
	Sans sous-sol	5
Garage individuel + divers		0
Bâtiment accueillant des emplois	En rdc d'une maison individuelle	0
	En rdc d'un immeuble collectif	0
	Autres (grande-surface, sans logement au-dessus,...)	1
Etablissement recevant du public	Etablissements sensibles	0
	Espaces publics ouverts	1
	Autres E.R.P.	0
Total		21

Lorient – secteur Lorient-Centre / Port de plaisance / Port de commerce		
Type de bâtiment/équipement	Code Couleur	Nombre de bât./équip.
Logement individuel	Sans étage	0
	Avec étage	23
	Avec sous-sol individuel	0
Logement collectif	Avec sous-sol (cave et garage)	0
	Sans sous-sol	32
Garage individuel + divers		
Bâtiment accueillant des emplois	En rdc d'une maison individuelle	0
	En rdc d'un immeuble collectif	30
	Autres (grande-surface, sans logement au-dessus,...)	40
Etablissement recevant du public	Etablissements sensibles	5
	Espaces publics ouverts	0
	Autres E.R.P.	31
Total		161

Annexe 3

Atlas historique des tempêtes

Historique des événements tempétueux

Quelques événements tempétueux, qui ont entraîné des inondations par la mer, ont été identifiés dans le cadre des recherches menées pour la réalisation de l'Atlas des risques littoraux du Morbihan.

Il est important de signaler que les renseignements recueillis ne sont pas toujours suffisamment détaillés pour localiser de manière précise les secteurs impactés. Aussi, 3 couleurs différentes ont été utilisées (pour la localisation du secteur impacté par un événement tempétueux) en fonction du degré de précision de l'information recueillie :

- localisation très approximative, à l'échelle de la commune
- localisation approximative, à l'échelle du lieu-dit
- localisation précise au niveau du secteur impacté

Par ailleurs, les périmètres des zones inondées n'étant quasiment jamais décrits dans les documents d'archives consultés, il n'a pas été possible de les cartographier.

Enfin, les événements tempétueux ayant occasionné des dégâts (dommages aux ouvrages portuaires ou de défense côtière, érosion du trait de côte) sans pour autant qu'une inondation par la mer n'ait été entraînée ou ne soit mentionnée, ont été également pris en compte. Ces événements font l'objet d'une fiche descriptive présentée ci-dessous, mais ils ne sont pas localisés sur la photographie aérienne.

Le recensement des événements tempétueux qui ont occasionné des dégâts sur la frange côtière du Morbihan s'appuie sur les données et les indices retrouvés auprès des organismes suivants :

- Archives des services maritimes de Lorient et de Vannes ;
- Archives du Service Historique de la Marine de Lorient ;
- Archives départementales du Morbihan ;
- Archives municipales des communes (notamment les registres de délibération des Conseils Municipaux) ;
- Archives de la presse (Ouest-France, Le Télégramme) et Médiathèque de Lorient (pour la presse de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle) ;
- Archives du Cartopôle de Baud.

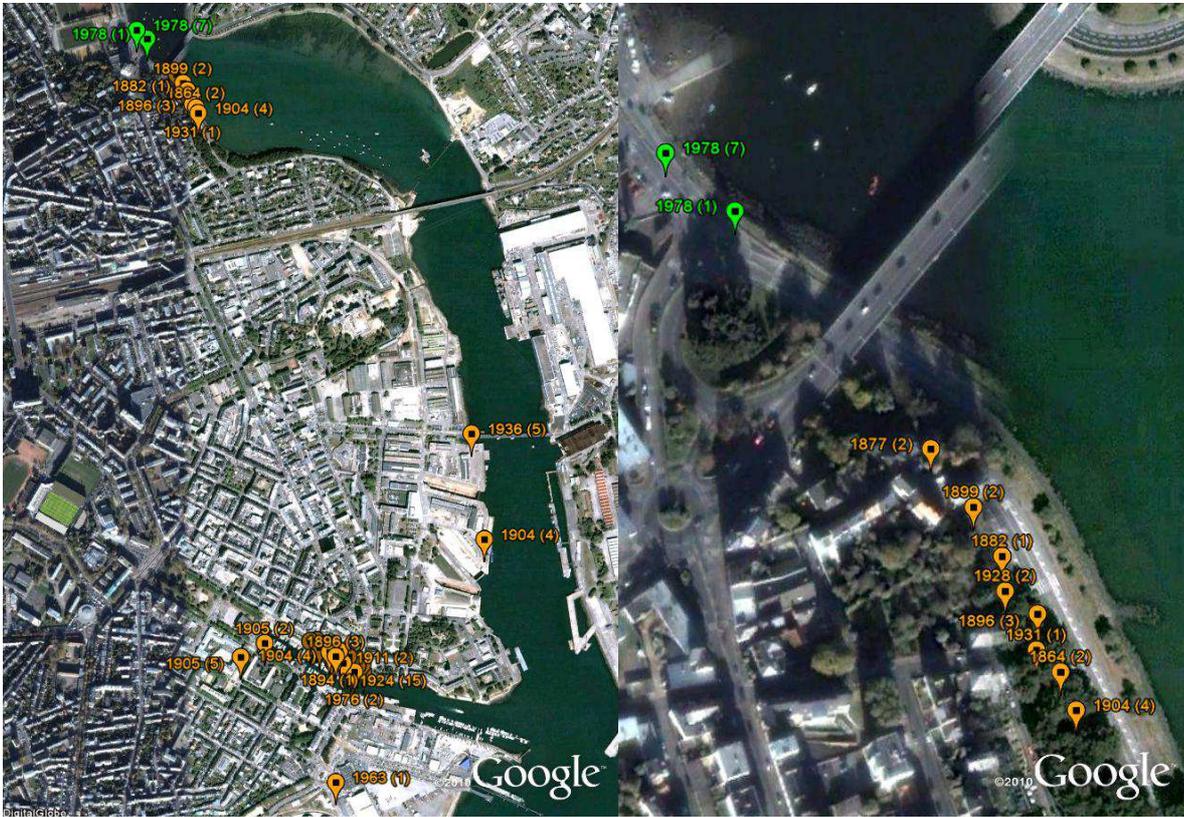
Certaines informations précieuses ont été collectées dans différents ouvrages et travaux universitaires traitant du littoral morbihannais. Enfin, des témoignages ont été recueillis, lors d'entretiens auprès des services de l'Etat (DDTM de Lorient et de Vannes), du Conservatoire du Littoral, du Conseil Général du Morbihan, des communes et des structures intercommunales, de particuliers passionnés d'histoire.

Il apparaît clairement que dans les archives consultées :

- ne sont mentionnés et décrits que les événements qui ont occasionné des dégâts ;
- les archives les plus anciennes, relatant les tempêtes et leurs conséquences, sont extrêmement rares avant 1860 ;
- Les événements dommageables sont recensés de manière plus systématique à partir de la seconde partie du 20^{ème} siècle (urbanisation et présence humaine plus significative) ;
- Il existe très peu d'informations précises sur l'extension des submersions.

De plus, il ne semble pas y avoir d'augmentation de la force des tempêtes. En revanche les dégâts engendrés sont plus significatifs car l'urbanisation du littoral s'est étendue et de ce fait a créé des zones à enjeux.

Date des tempêtes ayant occasionné des dommages (en couleur : inondation par la mer) cf fiches descriptives ci-après	
25 Octobre 1859	Fiche 1859 (2)
8 mars 1864	Fiche 1864 (2)
4 décembre 1865	Fiche 1865 (9)
31 décembre au 1er janvier 1877	Fiche 1877 (2)
27 octobre 1882	Fiche 1882 (1)
12 novembre 1894	Fiche 1894 (1)
4 décembre 1896	Fiche 1896 (3)
9 au 14 février 1899	Fiche 1899 (2)
28 février 1903	Fiche 1903 (1)
1 et 2 février 1904	Fiche 1904 (4)
12 mars 1905	Fiche 1905 (2)
26 novembre 1905	Fiche 1905 (5)
21 décembre 1911	Fiche 1911 (2)
29 et 30 octobre 1913	Fiche 1913 (4)
9 janvier 1924	Fiche 1924 (3)
26 et 27 novembre 1924	Fiche 1924 (15)
22 mars 1928	Fiche 1928 (2)
5 décembre 1929	Fiche 1929 (1)
11 novembre 1931	Fiche 1931 (1)
Janvier 1935	Fiche 1935 (1)
27 janvier 1936	Fiche 1936 (5)
19 février 1936	Fiche 1936 (11)
13 et 14 mars 1937	Fiche 1937 (3)
14 et 15 février 1957	Fiche 1957 (1)
2 et 3 novembre 1963	Fiche 1963 (1)
25 octobre 1976	Fiche 1976 (2)
25 février 1978	Fiche 1978 (1)
30 Décembre 1978	Fiche 1978 (7)
7 avril 1985	Fiche 1985 (1)
7 octobre 1987	Fiche 1987 (2)



25 Octobre 1859	Lorient - Larmor-Plage	1859 (2)
<p>► Source : Courrier de Bretagne, article du 29 octobre 1859</p> <p style="text-align: center;">BRETAGNE.</p> <p style="text-align: center;">FAITS ET INTÉRÊTS LOCAUX.</p> <p>S. E. le Ministre de l'Instruction publique, a accordé une médaille de bronze à madame Marie-Anne Caric, institutrice communale à Bangor.</p> <p>Des Mentions honorables ont été accordées à MM. Remy, instituteur à Lorient, Friaux, Louis, instituteur à Hennebont; et à M^{me} Delacroix (sœur Arthémidore, des filles de la sagesse), institutrice à Lorient.</p> <p>— La marée de mardi dernier a été terrible et désolante; sur toute la côte il y a eu de nombreux dégâts. La digue que MM. Maurice et Beauvais ont fait construire à Kermélo, pour barrage du vaste terrain qu'ils ont conquis sur la mer, a failli être emportée en totalité.</p> <p>► Source : SHOM Coefficient des marées : Le 25 octobre 1859 : le matin:97, l'après-midi : 100</p>		

8 mars 1864	Lorient	1864 (2)
<p>► Source : L'Abeille de Lorient, article du 10 mars 1864 (Médiathèque de Lorient)</p> <p>« La marée, poussée par un vent violent, s'est élevée, dans la nuit de lundi à mardi dernier, à une hauteur qu'elle n'a jamais atteinte jusqu'à présent.</p> <p>Tous les logements du rez-de-chaussée de la grande maison située à Kerentrech, près de Lorient, au lieu dit port d'Alger, ont été inondés : l'eau s'y est élevée à la hauteur de 54 centimètres. [...]</p> <p>Aujourd'hui, 9, la marée a été moins forte, mais elle n'a pas moins pénétré dans les logements, ou elle n'a pas fait de dégâts, parce que les habitants avaient pris leur précautions.</p> <p>La mer passant par-dessus la chaussée qui conduit à la poudrière de Tréfaven, dans quatre ou cinq endroits, a fait irruption dans la prairie appartenant en partie à M. Clot ; elle s'y élève à 1 mètre de moyenne, ce qui donne un volume d'eau d'environ 15 000 mètres cubes, dont l'écoulement ne peut se faire pas le clapet. C'est une prairie complètement perdue. L'eau n'a pas diminué depuis hier. »</p> <p>► Source : Service Historique de la Marine, Courrier du Préfet Maritime à Monsieur le Directeur des Travaux Maritimes, Lorient le 11 mars 1864</p> <p>« ... La marée poussée par une tempête du S.O. a atteint une hauteur qu'il était impossible de prévoir ; car de mémoire d'homme ce phénomène ne s'était jamais produit à Lorient. C'est ainsi que la mer à envahi tous les quais de Lorient et de Kerentrech, et a même submergé les rez-de-chaussée de plusieurs maisons de cette dernière localité en occasionnant aux habitants des pertes considérables. Elle a même passé par-dessus la chaussée de Tréfaven, de sorte que les prairies situées à gauche de cette voie de communication sont encore aujourd'hui submergées par la mer.</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 8 mars 1864 : le matin:111, l'après-midi : 115</p>		

4 décembre 1865	Lorient	1865 (9)
<p>► Source : Journal de Vannes, article du 9 décembre 1865 (Comité d'Histoire du Pays de Ploemeur) « Dans la nuit du 3 au 4 courant, une terrible tempête s'est déchaînée sur les côtes du Morbihan. Le lundi matin, de 5 à 8 heures, c'est à dire vers le moment de la pleine mer, la tourmente avait atteint son paroxysme. C'était un véritable raz-de-marée, comparable à celui de 1836. La mer poussée par un vent furieux du S.S.O. s'est élevée à une hauteur qu'elle n'avait point encore atteinte, de mémoire d'homme. Les dégâts sont nombreux [...]. Les établissements de bains situés à la pointe de Kéroman, près Lorient, ont été complètement détruits. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marée : 104 le matin, 102 le soir</p>		

31 décembre au 1er janvier 1877	Lorient	1877 (2)
<p>► Source : Courrier de Bretagne, article du 3 janvier 1877 (Archives départementales du Morbihan) « Dans la nuit de dimanche à lundi, une marée d'un coefficient élevé, favorisée par un vent de S.-E et S.-S-E. soufflant en tempête, s'est manifestée sur notre rade, où s'est produit un niveau d'eau de pleine mer que l'on n'avait pas observé depuis bien des années, s'élevant d'un mètre plus haut que les grandes marées. La violence et le bruit du vent, le courroux et les grondements de l'Océan étaient tels que tous les habitants de la ville et es riverains se relevèrent de leur lit, se demandant avec anxiété ce qui allait arriver dans ce déchaînement inouï des éléments, qui ne cessa que vers 5 heures du matin. Les dégâts aux maisons et établissements proches de la mer, sont nombreux et considérables. L'appontement et la jetée de notre port de commerce ont subi de graves dégradations ; une chaloupe, jetée sur les marches de l'escalier du Pont-Tournant, a été roulée sur le quai. Sur le contre-quai et rue du Pont-Tournant les magasins et caves, des deux côtés, ont été envahis par la mer et les marchandises sont avariées pour un chiffre fort élevé (dont nous donnons plus loin un relevé) ; des murs ont croulé. Une grande partie de l'Arsenal et du chantier de Caudan a été aussi submergée par les eaux ; la passerelle en face de l'Amiral a été enlevée, le champ de manœuvre de la marine était un vrai lac, plusieurs chalands et pièces de bols y flottaient ; plus de 200 pièces de bois de constructions navales, déposées dans l'anse de Kerguillé et maintenues ensemble par de fortes traverses, ont été séparées par les eaux et éparpillées dans plusieurs des champs qui environnent l'anse. La côte d'Alger a été inondée et la propriété Civel, près du Pont-Saint-Christophe ; la digue de Tréfaven est fort dégradée. L'établissement ostréicole de M.Charles, à Keroman est fortement abîmé, ainsi que celui de m.Trlore à Kermélo. Non loin et à l'ouest du pont de Kermélo, à Kerisouët, une petite métairie a été envahie et les fermiers ont été forcés de se réfugier dans leur grenier ; deux vaches ont été noyées dans leur étable. L'établissement de M. Bois est entièrement démoli : cabines, maisons, jardins. Aux bains Goubet, une trentaine de cabines à la mer. »</p> <p>► Source : Avenir du Morbihan, article du 6 janvier 1877 « On télégraphiait de Lorient aux journaux de Paris, le 1^{er} janvier : La tempête de cette nuit a été épouvantable. Le trois-mâts <i>Jeanne-d'Arc</i> de Bordeaux est échoué sur les vases. L'endigage du port de commerce, est démoli. Les bateaux sont jetés à quai par les coups de vent. L'établissement de bains est emporté, il n'en reste plus une planche. L'établissement Gonbet est très compromis. Plusieurs maisons de la nouvelle ville sont submergées par les paquets de mer. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 1^{er} janvier 1877 : 96 le matin et 98 le soir</p>		

27 octobre 1882	Lorient	1882 (1)
<p>► Source : Le Morbihannais, article du 29 octobre 1882 (Médiathèque de Lorient) « La marée du vendredi 27 octobre a été, sur nos côtes, la plus haute de l'année. A Lorient, elle a couvert la jetée et envahi la maison de la société nautique, sur la rive droite du port de commerce. Sur la rive gauche (côté de la ville) l'eau affluerait le quai. »</p> <p>► Source : Le Phare de Bretagne, article du 29 octobre 1882 (Médiathèque de Lorient) « A la suite de la grande marée et des vents violents qui ont soufflé la nuit dernière, les maisons de la côte d'Alger, sur le Scorff, ont été envahies par les eaux. Les habitants ont dû quitter leurs lits. L'eau s'est élevée jusqu'à 0,55 mètre.</p> <p>► Source : Avenir du Morbihan, article du 4 novembre 1882 (Médiathèque de Lorient) « A Lorient, la mer a couvert la jetée et envahi la maison de la société nautique, sur la rive droite du port de commerce. Sur la rive gauche (côté ville) l'eau affluerait le quai. Les maisons de la côte d'Alger, sur le Scorff, ont aussi été envahies par les eaux. Les habitants ont dû quitter leurs lits. L'eau s'élevait jusqu'à 0,55 mètre. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 27 octobre 1882 : le matin : 110, l'après-midi : 110</p>		

12 novembre 1894	Lorient	1894 (1)
<p>► Source : Le Phare de Bretagne, article du 14 novembre 1894 (Médiathèque de Lorient) « Mais le plus éprouvé est certainement l'estacade ; des bancs de béton ont été déplacés, la chaussée est complètement ravinée et à refaire ; bois, cailloutage, tout a été emporté ; le warf n'en a pas moins souffert : le béton est à refaire dans beaucoup d'endroits. »</p> <p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 15 novembre 1894 (Médiathèque de Lorient) « Hier matin, vers 9 heures le baromètre commençait une baisse rapide d'un millimètre par heure, et il atteignait bientôt 733mm de pression qui, depuis plus de 10 ans, n'avait été enregistrés à Lorient ; [...] Dans le port de commerce, la mer était agitée d'un violent clapotis et le vent emportait, à chaque rafale, des lambeaux de ces vagues vertes qui inondaient les passants. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 12 novembre 1894 : 82 le matin et 86 le soir</p>		

4 décembre 1896	Lorient	1896 (3)
<p>► Source : Le Phare de Bretagne, article du 6 décembre 1896 (Médiathèque de Lorient) « Une tempête d'une violence inouïe s'est abattue sur nos côtes et sur Lorient, hier matin, et n'a cessé de sévir durant toute la journée et toute la nuit de vendredi. Le vent soufflait avec une rage si terrible que nos plus vieux marins en restaient tout surpris. On ne se rappelle pas, en effet, à Lorient, avoir subi une bourrasque pareille, depuis bien des années déjà. Même, au dire de ceux qui se souviennent, les tempêtes qui ont marqué les années 1879 et 1876 n'avaient pas été aussi fortes que celle d'hier. C'est à 4 heures du matin que la tempête s'est déchainée par un vent de suroît. Et dès lors elle n'a fait qu'augmenter d'intensité jusqu'à 3h ½ du soir, heure à laquelle elle a atteint son maximum. C'était au moment de la pleine mer. Sous la poussée du vent, le flot monta alors avec une force effrayante, déferlant par-dessus l'estacade qui fut balayée d'un bout à l'autre. Quelques instants après l'eau, une eau boueuse envahissait le quai Jean-Bart, le square Brizeux, noyant la criée aux poissons, les magasins généraux, inondant les caves et même plusieurs rez-de-chaussée. Une foule de curieux, les pieds dans l'eau, et sous la pluie battante, était accourue de toutes parts pour assister au spectacle. On allait en canot autour des <i>Magasins Généraux</i> et dans les rues avoisinantes. Sur l'estacade, vers 5 heures ½ l'aspect de la jetée était plus triste à voir. Pour le moins, une centaine de fûts, les uns en bois, les autres en tôle ont été roulés par les lames jusqu'au bout de la jetée. En face de la criée, git un énorme mât de chaloupe qui a été transporté à cet endroit ; plus loin, au beau milieu de la chaussée sont juchés plusieurs canots remplis d'eau. D'une fenêtre de la criée, M.Roussel voyait défiler régulièrement en ligne, toutes ses caisses de poisson, sans pouvoir les arrêter dans leur excursion. L'appontement en fer est à moitié démolé, les rails enlevés : plusieurs bornes en pierre ont été projetées à l'eau et la chaussée sur une longueur de plusieurs mètres est complètement affaissée, ravinée et ravagée. Les dégâts occasionnés sont très importants. On ne les estime pas à moins de 40 000 francs. L'avant-veille, un bateau de la Compagnie du Nord avait accosté à l'appontement. Une bonne partie de son chargement avait été mis à quai. Toutes ses marchandises ont été ou complètement perdues ou détériorées. C'est ainsi qu'une centaine de sacs de sucre ont été fondus dans l'eau, une grande quantité de sacs de son, des caisses de fruits secs, et d'épicerie complètement submergés. Dans les caves des <i>Magasins Généraux</i>, quantité de marchandises et notamment des sacs de sel qui s'y trouvaient ont été abîmés ou détruits. Du côté de la côte d'Alger, les dégâts ont été aussi très importants. Dans la maison Espinet, en particulier, seize rez-de-chaussée habités par des ouvriers ont été envahis par le flot. L'eau est arrivée dans les logements à une hauteur d'un demi-mètre environ. »</p>		
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 6 décembre 1896 (Médiathèque de Lorient) « Une violente tempête souffle aujourd'hui sur notre région. Elle a commencé ce matin vers quatre heures et, depuis, malgré quelques moments d'apaisement, elle n'a fait que croître en violence. [...] La mer démontée. Les lames sont grosses même en rade. A l'heure de la marée, au commencement de l'après midi, elles couvraient entièrement l'appontement où sont déchargées d'assez grandes quantités de marchandises provenant des vapeurs de la compagnie du Nord. »</p>		
<p>► Source : La Croix du Morbihan, article du 13 décembre 1896 (Médiathèque de Lorient) « A Lorient, outre les dégâts dans les toitures des maison, qui vont donner longtemps du travail à nos bons couvreurs, la fureur de la bourrasque s'est déchainée à l'estacade, dans le bassin du commerce, et dans les rues environnantes. Il n'y avait même plus d'estacade à 3 heures après midi : les bateaux se promenaient... comme les familles dans les soirées d'été. La criée était devenue un îlot. Dans les rues avoisinantes des dégâts importants »</p>		
<p>► Source : rapport de l'Ingénieur Ordinaire des Ponts et Chaussées à Monsieur Willotte, Ingénieur en Chef à Vannes, 23 décembre 1896, Lorient (Archives Départementales du Morbihan) « La grande tempête des 4 et 5 décembre a causé aux ouvrages des ports de mon arrondissement un certain nombre de dégradations, dont la réparation va absorber une grande partie des ressources dont je dispose normalement pour l'entretien des Ports. La 1^{ère} Subdivision de Lorient a été relativement éprouvée. A Lorient même, nous avons eu environ 700 francs de dégradations, que j'ai fait immédiatement réparer. »</p>		
<p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 4 décembre 1896 : 91 le matin et 94 le soir</p>		

9 au 14 février 1899	Lorient	1899 (2)
<p>► Source : Le courrier morbihannais, article du 16 février 1899 (Médiathèque de Lorient) « Une violente tempête s'est déclarée samedi soir sur nos côtes et toute la nuit, le vent et la pluie font rage. Poussée par le vent, les grandes marées de samedi soir et de dimanche matin ont monté bien au-dessus de leur niveau normal. L'appontement a été couvert en entier par la mer et les lames ont balayé toute la longueur de l'estacade. La criée a été inondée ainsi que plusieurs maisons de la côte d'Alger. Dans les caves de M.Jéhanno, rue Voltaire, l'eau a monté à une hauteur d'un mètre. [...] Les familles Le Cloarec, Merlinge et Guhur, de la cour Mestric, place Rohan, ont eu également leurs caves inondées sur une profondeur d'environ cinquante centimètre. Cette eau semble prévenir de l'égout de la rue Perrault dont la construction laisse fort à désirer. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 12 février 1899 : 113 le matin et 114 le soir Le 13 février 1899 : 113 le matin et 110 le soir</p>		
28 février 1903	Lorient	1903 (1)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 5 mars 1903 (Médiathèque de Lorient) « A Lorient, malgré la violence de la tempête, les dégâts ont été relativement peu importants. Quelques caves des quais ont été inondés »</p> <p>► Source : SHOM Le 28 février 1903 : 91 le matin et 92 le soir</p>		
1 et 2 février 1904	Lorient	1904 (4)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 4 février 1904 (Médiathèque de Lorient) « Par suite de la force du vent, la mer a monté hier à une hauteur de 5 mètres 70. Vers quatre heures, l'eau a débordé sur les quais. En outre, comme il arrive fréquemment lors des grandes marées, la mer, en suivant l'égout de la rue Perrault, a débordé en plusieurs endroits de cette rue, notamment près du square de Brizeux et de la place de la République, et a inondé de nombreuses caves. »</p> <p>► Source : Le morbihannais, article du 5 février 1904 (Médiathèque de Lorient) « Dans notre numéro de mardi, nous signalons les inondations de la Nouvelle-Ville. C'est bien autre chose depuis. Le même jour, la tempête redoublant de violence, et l'ouragan coïncidant avec une grande marée, la mer a envahi le soir Des grands vapeurs et une partie des quais. Rue Perrault, square Brizeux et place de la République, toutes les caves ont été inondées. [...] Dans l'arsenal, les flots du Scorff passaient par dessus le pont de bateaux qui relie les chantiers de Caudan à la rive opposée et la plupart des ouvriers ont dû se déchausser pour franchir ce passage. Cette tempête restera parmi celles qui ont causé le plus de dégâts dans notre région. Hier matin, vers quatre heures, au moment où la tempête prenait un redoublement de furie, l'Océan refoulant ses eaux plus violemment encore, a envahi les quartiers précédemment inondés, puis les quais du port militaire et, en arrière encore, la place de la côte d'Alger et toute les maisons riveraines... »</p> <p>► Source : Courrier Morbihannais, article du 7 février 1904 (Médiathèque de Lorient) « La nuit dernière l'Océan a été de nouveau soulevé par la tempête du sud : outre les quartiers déjà désignés, les quais du port militaire, les quais et la place d'Alger, ont été envahis ce matin à quatre heures et les maisons riveraines en partie noyées. Les habitants ont dû se réfugier aux étages en attendant le flux. »</p> <p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 7 février 1904 (Médiathèque de Lorient) « A Lorient, enfin, la mer a dépassé le niveau des quais et a envahi mardi matin le côté d'Alger, ainsi que cela arrivait avant l'exhaussement de ce quartier, à chaque marée importante. Les habitants des immeubles Espinet ont dû comme autrefois abandonner les rez-de-chaussée envahis par l'eau. A la Nouvelle-Ville, la mer a reflué dans l'égout de la rue Perrault, établi trop bas, et a débordé par les bouches de la place de la République et du square Brizeux, inondant, comme nous l'avons dit, les caves de plusieurs maisons à proximité. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 1^{er} février 1904 : 93 le matin et 103 le soir Le 2 février 1904 : 108 le matin et 111 le soir</p>		

12 mars 1905	Lorient	1905 (2)
<p>► Source : Le Morbihannais, article du 16 mars 1905 « Toutes les caves des habitations du quartier avoisinant le square Brizieux ont été envahies par les eaux. La cote de la marée de 10h15 ce matin qui devait être de 3, 60 m a atteint la hauteur de 4,35 m ; deux heures après la pleine mer le flot n'avait pas encore commencé à descendre. »</p> <p>► Source : SHOM Le 12 mars 1905 : 63 le matin et 58 le soir</p>		

26 novembre 1905	Lorient	1905 (5)
<p>► Source : Le Phare de Bretagne, Article du 29 Novembre 1905 (Archives départementales du Morbihan)</p> <p style="text-align: center;"><i>La MARÉE du 26 Novembre</i></p> <p>Dimanche avait lieu la grande marée, et, sous l'influence du vent du Sud, qui a régné sur nos côtes avec une violence extraordinaire, pendant plus de trois jours sans aucune accalmie, il s'est produit dans nos ports de véritables inondations.</p> <p>A Lorient tout le quartier de la place de la République a été envahi. Refoulée par la violence du vent, la mer a débordé par la bouche située au carrefour des rues Voltaire et Perrault, et en quelques minutes, une vaste nappe d'eau s'est formée, interceptant complètement la circulation, et se répandant sur la place jusqu'au kiosque de musique.</p> <p>L'eau s'élevait au-dessus du niveau des soupiraux de la maison Jéhanno, les caves ont été submergées, tous les sous-sols remplis jusqu'au plancher du rez-de-chaussée.</p> <p>La nappe d'eau qui couvrait la rue à cet endroit avait une hauteur de 15 à 20 centimètres, à la grande satisfaction des enfants qui y pataugeaient tout à leur aise.</p> <p>Sur toute la longueur du contre-quai, jusqu'à l'appontement, les effets de cette marée extraordinaire se sont fait sentir d'une façon plus sensible encore. Les parcs à charbon situés sur les bords de la rade ont été envahis par les vagues qui se brisaient avec furie contre les clôtures, pendant plus de deux heures l'appontement est resté inaccessible.</p> <p>Le service des vapeurs de Port-Louis a dû être réduit, et le service de Groix a été interrompu complètement.</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marée : 104 le matin, 107 le soir</p>		

21 décembre 1911	Lorient	1911 (2)
<p>► Source : Le Morbihannais, 22 décembre 1911 (Médiathèque de Lorient)</p> <p>► Source : La Croix du Morbihan, 24 décembre 1911 (Médiathèque de Lorient) « Le niveau de la marée a dépassé d'un mètre la hauteur prévue. Dans le bassin même du port de commerce, les vagues s'élevaient à plus de 1,50 m et déferlaient sur les quais. Tous les bâtiments présents ont dû doubler leurs amarres. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées le 21 décembre 1911 : 72 le matin et 72 le soir</p>		

29 et 30 octobre 1913	Lorient	1913 (4)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 30 octobre 1913 (Médiathèque de Lorient) « Depuis lundi, une violente tempête sévit sur nos côtes, forçant les barques de pêche à rester au port, où, si elles se trouvent au large, à se mettre à la cape. [...] Hier au soir, à la marée haute, le vent aidant, l'estacade a été de tous points inondée, les lames poussées par un vent violent formant comme une sorte d'arc liquide entre les deux côtés de la jetée : de nombreux curieux ont assisté à cette scène si impressionnant, malgré sa trop grande fréquence. Les établissements de la Grande Glacière ont été complètement isolés par les eaux, sans toutefois aucun dommage.»</p> <p>► Source : SHOM Coefficient des marées Le 29 octobre 1913: 104 le matin et 107 le soir Le 30 octobre 1913: 108 le matin et 107 le soir</p>		

9 janvier 1924	Lorient	1924 (3)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 10 janvier 1924 (Médiathèque de Lorient) « A Lorient, la hauteur de la marée a dépassé de plus de soixante centimètres, le niveau normal prévu. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marée : 97 le matin et 94 le soir</p>		

26 et 27 novembre 1924	Lorient	1924 (15)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 28 novembre 1924 (Médiathèque de Lorient) « Nous sommes, en ce moment, en période de grandes marées, cotées pour mercredi à 52, pour jeudi à 53. Poussé par le vent du sud-est, le flot monta dans l'après-midi et surtout dans la nuit, bien au-dessus de son état normal de haute mer et il est à noter que dans l'après midi, deux personnes, un homme et une dame, qui s'étaient aventurés jusqu'au bout de l'estacade, se trouvèrent prisonniers du flot et attendirent plusieurs heures avant de pouvoir regagner la ville, car l'estacade était totalement recouverte. Dans la nuit surtout, la criée et la plupart des magasins des mareyeurs se trouvèrent submergés et il y eut quelques dégâts. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marée : le 26 novembre 1924: 99 le matin et 103 le soir le 27 novembre 1924: 106 le matin et 107 le soir</p>		

22 mars 1928	Lorient	1928 (2)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 24 mars 1928 (Médiathèque de Lorient) « La mer dépassant le niveau prévu, a débordé, à Lorient sur l'estacade et aussi à la Côte d'Alger. ».»</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 22 mars 1928 : 101 le matin et 107 le soir</p>		

5 décembre 1929	Lorient	1929 (1)
<p>► Source : Rapport de l'Ingénieur T.P.E. sur les effets des dernières tempêtes dans les bassins du Port, 4 janvier 1930 (Archives Départementales du Morbihan)</p> <p>« Nous arrivons maintenant à la matinée du 5 décembre. Le 4 décembre la tempête s'était calmée mais dans la soirée le baromètre baissait d'une façon continue laissant prévoir pour la suite pour la nuit ou la matinée du lendemain une forte tempête. En effet la tempête s'éleva vers 23h et se transforma en un véritable ouragan de 5h30 à 8h. Le baromètre tomba à 741 m/m. Le vent qui avait soufflé jusqu'à 5h environ du Sud-Ouest passa brusquement au Sud Sud-Est et sensiblement au moment de la pleine mer qui avait lieu à 5h44.</p> <p>[...]</p> <p>A la suite des avaries causées aux ouvrages de défense des quais deux procès-verbaux ont été dressés par la S.P.P.L. : un à l'armateur du « Furet » l'autre à celui du « Frégate ».</p> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 5 décembre 1929 : 64 le matin et 61 le soir</p>		

11 novembre 1931	Lorient	1931 (1)
<p>► Source : Le Nouvelliste de Vannes, article du 15 novembre 1931</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>A Lorient même, le flot a largement dépassé la forte cote de 52, et l'estacade a été complètement recouverte. Au lavoir de la Côte-d'Alger, la mer a refoulé et des lavandières ont pris de sérieux bains de pied.</p> </div> <p>► Source : SHOM Coefficients des marées : Le 11 novembre 1931: 105 le matin et 104 le soir</p>		

Janvier 1935	Lorient	1935 (1)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 16 mars 1937 (Médiathèque de Lorient)</p> <p>« Au mois de janvier 1935, lors du précédent raz de marée, il nous souvient que nous exposions des antécédents à une telle situation. Il fallait remonter très loin, nous disait-on, à près de soixante ans ! (1877 !)</p> <p>Et voici que deux ans à peine se sont passés et que les mêmes faits se reproduisent à peu près identiques.»</p>		

27 janvier 1936	Lorient	1936 (5)
<p>► Source : L'Ouest Républicain, Article du 27 janvier 1936 (Comité d'histoire du pays de Ploemeur) Dans les premières heures de la matinée de lundi, Lorient a connu un raz-de-marée tel qu'il n'en avait pas vu depuis 50 ans. La grande marée devait monter à 5m30 et l'eau atteignit brusquement 6m10. Aux entrepôts de la Chambre de Commerce, à l'ancienne criée et dans la nouvelle ville, les caves et certaines habitations ont été inondées.</p> <p>► Source : Le nouvelliste du Morbihan, Article du 28 janvier 1936 «Lorient, dans les premières heures de la matinée, a connu un raz-de-marée [...]. La grande marée devait monter ce matin à 5h40 à une hauteur de 5m30. Or, l'eau atteignit brusquement, 6m10. Le vent avait soufflé fort cette nuit. La tempête avait chassé devant elle le flot. C'est à cinq heures qu'il envahit les quais. A partir de six heures, il retourna en son lit naturel, laissant derrière lui des décombres multiples et variés mais demeure dans les caves, magasins et habitations avoisinant le quai Rohan et l'appontement [...]. Les ouvriers constatèrent que le carrefour des rues Voltaire et Amiral Courbet et une partie de la Place de la République où se font actuellement des travaux d'aménagement étaient recouverte d'une nappe d'eau de 50 centimètres. A cinq heures trente, l'eau avait recouvert le quai par lequel se termine la place Jules-Ferry ; elle demeura longtemps encore dans tout le quartier qui constituait autrefois l'ancien étang du Faouëdic [...]. Aux entrepôts de la Chambre de Commerce : tout le long des quais de Rohan, nous entendons les doléances des habitants du voisinage. A partir du Pont-Tournant, les plaintes sont à peu près identiques : « L'eau inonde nos caves, elle est actuellement à hauteur du plancher du rez-de-chaussée » [...]. Les magasins généraux de la Chambre de Commerce sont inondés [...]. Pour se rendre aux magasins il faut traverser un véritable lac de 75 centimètres de profondeur. La hauteur de l'eau est équivalente dans les entrepôts. Le logement du concierge a été sérieusement menacé. Il est heureusement indemne [...]. Ce n'est qu'après le travail des pompiers que l'on pourra entrer dans les entrepôts et connaître l'étendue des dégâts. Ils seront certainement importants. Le long de l'appontement : M. Le Garrec [...], son logement, situé dans le chantier était totalement inondé. L'eau faisait flotter son lit dans la chambre à coucher. Plus loin c'est le chantier de M. Marlet qui offre un spectacle lamentable. Il faudrait des bottes pour y pénétrer. M. Kottel [...], à cinq heures, ce matin, l'eau a envahi son logement. Il est dix heures et il a encore près d'un mètre d'eau dans sa cuisine. Les meubles ont été déménagés et sont dans la cour, en plein vent. D'autres habitants du quartier sont dans le même cas. M. Danet, ouvrier aux ateliers municipaux, a été littéralement bloqué chez lui par l'inondation. Toutes les ménagères ont la même plainte : « notre literie est perdue, il va falloir la renouveler complètement ». Ce fut un bien triste réveil ! Mais M. Danet ne pense pas qu'à son infortune, il est surtout préoccupé par les machines outils, dont la charge lui a été confiée. A l'ancienne criée : les ateliers municipaux ont été installés sur l'initiative de M. Dréan, alors adjoint aux travaux dans les bâtiments de l'ancienne criée. L'eau y a complètement détérioré les machines. Tout le travail y est rendu impossible et cela pendant plusieurs jours. Dans les rues de la Nouvelle-Ville : Rue Carnot et rue Voltaire, toutes les caves ont été inondées. Les propriétaires ont pu évacuer l'eau par leurs propres moyens. A dix heures du matin, ce travail était à peu près complètement effectué. Une averse violente coïncida avec le raz-de-marée : Entre cinq heures et six heures, au moment où la mer envahissait les quais, une averse torrentielle s'abattit en trombe sur la ville, augmentant encore, si possible, le désarroi dans lequel se trouvaient tous les sinistrés. Au chantier Fasola : le chantier Fasola se trouve le long du quai de l'appontement. Par suite du raz-de-marée, ses réserves de bois ont été sérieusement endommagées [...]. Au port de guerre : l'eau pendant plus d'une heure, a recouvert les quais aux abords du pont Gueydon. On ne signale aucun dégat matériel important. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marée : 104 le matin, 102 le soir</p>		

19 février 1936	Lorient	1936 (11)
<p>► Source : Rapport du Subdivisionnaire sur les dégâts causés par la tempête du 19 février 1936 aux bâtiments faisant partie de la concession, Lorient, 9 mai 1936 (Archives Départementales du Morbihan) « Par lettre du 2 avril dernier, M. l'administrateur Directeur Général de la société concessionnaire du Port de Pêche de Lorient a informé notre service qu'au cours de la tempête du 19 février dernier une partie des constructions situées à proximité et dans l'Est du Château de Kéroman, s'est écroulée. »</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marée : 44 le matin, 51 le soir</p>		

13 et 14 mars 1937	Lorient	1937 (3)
<p>► Source : Le Nouvelliste du Morbihan, article du 16 mars 1937 (Médiathèque de Lorient)</p> <p>« Au mois de janvier 1935, lors du précédent raz de marée, il nous souvient que nous exposions des antécédents à une telle situation. Il fallait remonter très loin, nous disait-on, à près de soixante ans ! (1877 !)</p> <p>Et voici que deux ans à peine se sont passés et que les mêmes faits se reproduisent à peu près identiques.</p> <p>Les plus importantes marées étaient signalées pour les 13, 14,15 et 16 mars, et samedi soir, le baromètre tombant de façon inquiétante, ceux qui s’y connaissent un peu aux choses de la mer pouvaient attendre des surprises. En effet dimanche à 4h30, la marée montait à un mètre au-dessus de sa hauteur normale, puis la dépression tomba à 734 ct puis ce fut la bourrasque du Nord-Ouest en toute sa fureur. Inutile de la décrire à tous les lorientais qui ont entendu l’ouragan secouer leurs fenêtres à les briser. Ce fut lui que se chargea de les réveiller.</p> <p>A ce moment, le quai des Indes et le quai de Rohan étaient submergés par l’eau. Ce ne fut pas pour longtemps, mais il avait suffi de cet instant pour que le sol (...) d’un mètre d’eau !</p> <p>Elle s’écoula du reste assez rapidement pour ce qui est des locaux de l’atelier municipal. Il n’en fut pas de même pour l’écurie voisine. Là, les chevaux y prenaient un bain de pieds. Ils furent retirés de cette fâcheuse situation et les pompiers de la ville vinrent assécher leurs stalles.</p> <p>Ils y rentraient quelques heures après fort paisibles.</p> <p>Mais le mal est beaucoup plus grand aux magasins généraux de la Chambre de Commerce. Pour la seconde fois en moins de trois ans, ils sont inondés, d’où perte notable de marchandises périssables, sel et farine principalement. »</p> <p>► Source : SHOM</p> <p>Coefficients des marées :</p> <p>Le 13 mars 1937: 99 le matin et 105 le soir</p> <p>Le 14 mars 1937: 108 le matin et 110 le soir</p>		

14 et 15 février 1957

Lorient

1957 (1)

► Source : Ouest-France, 16 et 17 février 1957

LES INONDATIONS DANS LA RÉGION

L'eau a commencé à baisser hier avec l'arrêt des pluies



Au milieu de l'agglomération de Lochrist, le Blavet a envahi la route, et plusieurs logements ont dû être évacués. Pour se rendre à la pharmacie, il faut emprunter une passerelle sommairement installée. Occasion d'amusement pour les enfants...

L'arrêt de la pluie hier a apaisé les inquiétudes dans les secteurs du pays lorientais qui avaient été gênés par les débordements de ruisseaux et rivières.

A Lochrist, le Blavet avait presque entièrement dégagé la chaussée et reculé légèrement devant les habitations qui, sur les berges, avaient été atteintes mercredi.

A Pont-Augan, à la limite des communes de Baud et de Lanquidic, la situation commence à s'améliorer également. On apprendait cependant hier que la crue

avait envahi les récoltes du dépôt d'engrais du Syndicat Agricole, tenu par M. Saillé. 15 tonnes d'engrais y ont été réduites en bouillie et perdues.

On ne notait rien de grave du côté d'Hennebont.

Entre Larmor et Lomenar, une importante étendue de dunes reste couverte par l'eau des deux côtés de la route.

Signalons à nouveau que, dans ce secteur, cet envahissement n'a occasionné pratiquement aucun dégât.

A Lorient la grande marée a fait, hier après-midi déborder le bassin à flot

La forte marée d'hier après-midi — une des plus fortes de l'année (la plus forte sera enregistrée cet après-midi à 18 h 30 avec le coefficient 116) — a fait déborder, à Lorient, vers 17 h 30, le bassin à flot qu'on a rarement

vu aussi encombré de pinasses, de chalutiers et caboteurs.

L'eau s'est largement introduite dans la cité commerciale prolongée, entre les deux rangées de baraques, atteignant presque la chaussée du quai Jean-Jacques-Rousseau, les bureaux du Groupement des Entrepreneurs et de la Médecine du Travail, notamment, ont vu la marée arriver au niveau de leur plancher.

On remarquait sur place à ce moment, la présence que M. Le Coutaller, venu se rendre compte lui-même de la situation. Celle-ci ne présentait aucune gravité et, à 18 h 30, alors que l'eau reculait, les pompiers n'avaient pas eu à intervenir. Leurs seules interventions d'hier ont été faites pour vider des caves le matin chez M. Brumaud, pâtissier, rue de Verdun, à midi, pour vider deux caves rue Belle-Fontaine, vers 17 h., pour pulser les caves de la gendarmerie de Pont-Scorn, recouvertes par 60 centimètres d'eau.

► Source : SHOM

Coefficients des marées :

Le 14 février 1957 : 100 le matin et 106 le soir

Le 15 février 1957: 112 le matin et 115 le soir

Le 16 février 1957: 117 le matin et 117 le soir

14 et 15 février 1957 (Suite)

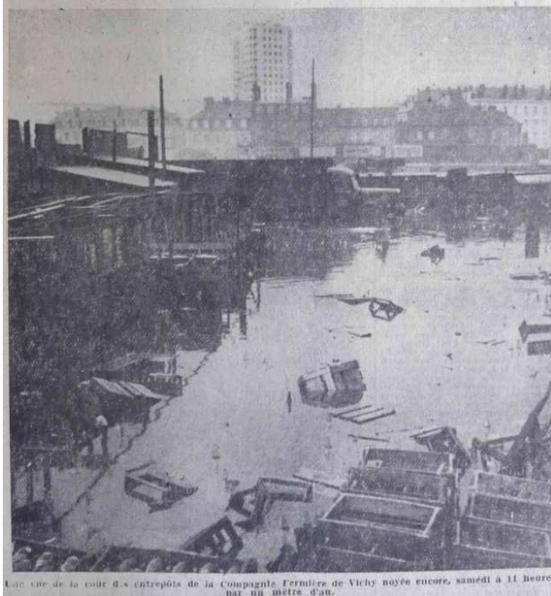
Lorient

1957 (1)

► Source : Ouest-France, 18 février 1957

LORIENT
 REDACTION : 57, rue du Port (cours de la Bève). Téléphone 10-59
 PUBLICITE : AGENCE HAVAS, 10, cours de la Bève. Téléphone 10-56
 DÉPÔT CENTRAL : M. Pin, 38, boulevard Joffre. Tél. 6

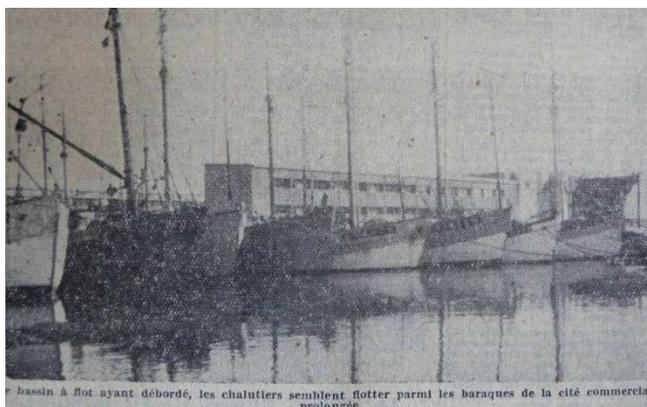
**LE DEBARQUEMENT DE LA GRANDE MAREE
 A CAUSE DE GRAVES DEGATS SAMEDI MATIN
 QUAI JEAN-BART, A L'ENTREPOT DES EAUX DE VICHY**
 Quatre camions complètement noyés
 55.000 bouteilles vides dans l'eau



Une vue de la cour des entrepôts de la Compagnie Fermière de Vichy noyée encore, samedi à 11 heures par un mètre d'eau.



La grande marée débordant le bassin à flot a pénétré assez profondément entre les baraques dans la cité commerciale prolongée.



Le bassin à flot ayant débordé, les chalutiers semblent flotter parmi les baraques de la cité commerciale prolongée.

Nous avons, dans notre édition de samedi, indiqué l'importance du débordement occasionné autour du bassin à flot par la grande marée de vendredi après-midi. Les dégâts, malgré le caractère spectaculaire du phénomène, furent de peu d'importance.

Il n'en a pas été de même de la marée suivante, une des plus fortes de l'année avec le coefficient 116 et une hauteur de 5 m. 55 qui, samedi matin à 5 heures, a occasionné d'importants dommages en marge du quai de l'Estacade où plusieurs baraquements se sont trouvés complètement cernés pendant une heure, l'eau ayant presque atteint la place de la République, qui est distante des quais de 300 bons mètres.

Cette grande marée a été un véritable sinistre pour M. Giraud, dépositaire local de la Compagnie Fermière de Vichy, qui nous a dit subir un préjudice de 700.000 fr. au moins.

Les entrepôts de la Cie Fermière de Vichy sont logés, on le sait, dans les magasins généraux de la Chambre de Commerce qui, en assez mauvais état, doivent bientôt disparaître pour faire place à un grand chantier d'H.L.M., qui débordera sur le square Brizeux.

La marée a complètement envahi la cour où se trouvaient notamment 4 des 5 camions de M. Giraud et 90.000 bouteilles vides entassées sur 25 rangs. L'eau y ayant atteint une hauteur de 1 m. 50, les camions ont eu évidemment leurs moteurs noyés et il faudra les démonter complètement. Sur les 90.000 bouteilles, 55.000 environ (15 rangs sur 25), se sont mises à flotter et ont ensuite coulé. On s'imagine le travail que leur nettoyage va représenter !

Le bureau de M. Giraud, qui se trouve sur la cour, au niveau de celle-ci, a été envahi aussi par

l'eau qui arrivait à la hauteur des tables supportant les machines à écrire et les dossiers. Il en a été de même de la recette-buraliste, logée tout près du bureau de M. Giraud.

Fort heureusement encore, le stock de bouteilles pleines (400.000 environ), se trouve dans le magasin surélevé de 2 mètres au-dessus de la cour. Ainsi a-t-il échappé au sinistre.

Un constat de celui-ci a été effectué samedi matin par M. Veillet à la demande de M. Giraud, qui ne peut malheureusement compter sur une assurance et se trouvant d'autant plus gêné que, faute de camion, il devra cesser ses livraisons durant plusieurs jours.

Il y a eu ailleurs dans le quartier, des caves inondées, mais ce sont là des dégâts mineurs. Fort heureusement encore, la tempête de Quéven — qui ne l'a pas plus haut et fait plus de mal.

► Source : SHOM

Coefficients des marées :

Le 14 février 1957 : 100 le matin et 106 le soir

Le 15 février 1957: 112 le matin et 115 le soir

Le 16 février 1957: 117 le matin et 117 le soir

2 et 3 novembre 1963

Lorient

1963 (1)

► Source : Ouest-France, 2 et 3 novembre 1963

SOUS LES EFFETS CONJUGUES DU FLOT ET DU VENT DE SUROIT

LA MER INONDE LES BARAQUES DU BOULEVARD DE LA RADE A LORIENT

Dix familles évacuées hier par les pompiers

LORIENT. — Le triple coup de sirène appelant en renfort de la caserne de la rue de Beauvais les sapeurs-pompiers volontaires, a intrigué tous les Lorientais hier au milieu de l'après-midi.

Ils n'allaient pas tarder à savoir qu'il ne s'agissait pas d'une alerte au feu et que cet appel à tous les secours disponibles était déterminé par l'inondation, une inondation provoquée boulevard de la Rade par la conjugaison de la forte marée (coefficient 111) et du vent de suroît qui n'avait cessé ses assauts depuis 24 heures.

Chaque année à l'équinoxe d'automne les riverains de la Rade, en particulier les quelque 10 à 12 familles qui restent là, logées en baraquements, sont inquiétées par cette irruption de la marée qui vient lécher leurs vieilles planches. Jamais cependant l'eau ne s'était avancée aussi loin qu'hier. Avec l'appoint du vent, la marée du matin avait déjà franchi la chaussée sur la route qui conduit au port de commerce et ces familles, placées sur le front de mer, craignaient son assaut dans l'après-midi. Ce ne fut pas une vaine crainte.

A 15 h. 30, le flot qui avait recouvert la jetée de l'Estocade, presque jusqu'aux bâtiments de la Compagnie Groisillonne, fermant complètement les ateliers des carrosseries Le Bail et le dépôt des établissements Soyer, avait dépassé d'une bonne centaine de mètres le boulevard de la Rade, isolant 10 des baraquements qui s'y trouvaient concentrés.

Quant l'alerte fut donnée aux pompiers le flot n'était pas encore au

bout de sa course et tandis que les planchers se recouvraient d'eau jusqu'à une hauteur de 30 à 40 cm., trois familles y demeuraient prisonnières. Les sauveteurs commencèrent à les évacuer alors que les curieux se rassemblaient par centaines et que la Marine Nationale apportait aussi son concours sur des canots montés par des « vétérans » du port. Trois femmes furent ainsi dégagées sur des civières et parmi elles une invalide récemment opérée d'une fracture à une jambe.

Des camions de la ville évacuent la literie

Plusieurs personnalités s'étaient rendues sur les lieux dès le début de l'alerte. On reconnaissait en particulier autour du commandant Auton qui dirigeait les opérations des pompiers, M. Jacquet, sous-préfet et Mme; Mme Court, présidente du Comité local de la Croix-Rouge, et M. Jugant, secrétaire général, adjoint de la mairie.

Un plan de relogement fut rapidement mis au point, consistant à utiliser comme solution provisoire des locaux vides de la cité des œuvres sociales et les cantines scolaires. On n'a pas eu à l'appliquer cependant, car à l'exception d'un homme, seul, que Mme Court a fait héberger dans un hôtel, toutes les familles évacuées des baraquements inondés ont trouvé refuge pour la nuit chez des amis ou des parents. Il faut préciser qu'aucune de ces familles n'a eu le temps de sortir quoi que ce soit. Après leur évacua-

tion les services de la mairie ont pris l'initiative d'envoyer des camions pour charger la literie qui sera séchée dans les cantines scolaires.

Les services du M.R.L. vont être alertés aujourd'hui car le relogement des sinistrés du boulevard de la Rade ne se pose pas seulement pour une nuit du fait des dégâts importants qu'aura provoqués dans leurs baraques cette invasion de l'eau qui y stagnait encore hier soir bien après le reflux.

Il reste des baraquements inoccupés dans diverses cités de l'agglomération. Sans doute ces sinistrés pourront s'y installer dans l'attente des réparations à effectuer dans leurs logements inondés du boulevard de la Rade.

Ces incidents d'hier, qui ne sont pas, à proprement parler, tragiques, n'en sont pas moins navrants et ont évidemment fait l'objet d'abondants commentaires de la foule venue suivre les effets de l'inondation. On a déploré unanimement les circonstances qui obligent des familles ouvrières de Lorient à demeurer, vingt ans après la fin de la guerre, dans des logements aussi précaires.



► Source : SHOM

Coefficients des marées :

Le 2 novembre 1963 : 112 le matin et 113 le soir

Le 3 novembre 1963: 113 le matin et 111 le soir

2 et 3 novembre 1963 (Suite)

Lorient

1963 (1)

► Source : Ouest-France, 4 novembre 1963

Les dix familles sinistrées du boulevard de la Rade à Lorient ne reviendront pas dans leurs baraques qui vont être démolies

Le délicat problème de leur relogement n'est pas encore résolu



Les pompiers de Lorient procèdent à l'opération sauvetage

LORIENT. — Le raz de marée du 1^{er} Novembre, qui a chassé une dizaine de familles des baraques qu'elles occupaient boulevard de la Rade, a posé un sérieux problème : celui du relogement de ces personnes.

Comme nous l'avons indiqué, toutes, à l'exception d'une famille qui a été hébergée au Café des Pêcheurs, par les soins de Mme Court, présidente du Comité local de la Croix-Rouge, et de deux personnes seules, un malade et un infant qui ont été accueillis à l'hôpital Bodélio, avaient passé leur première nuit de sinistrés chez des parents ou des amis qui

étaient en mesure de les recevoir momentanément.

Cette solution provisoire a été prolongée samedi et dimanche, tandis que les autorités responsables, se préoccupant d'en chercher une autre, excluant d'avance le retour dans les baraques du boulevard de la Rade, qui ont fait leur temps, qui au surplus étaient implantées dans un endroit trop menacé par la mer, et qui seront démolies dans les jours qui viennent.

En présence du sous-préfet, du maire et ses adjoints, les dirigeants de l'Office communal d'H.L.M. et le responsable de la délé-

gation départementale du Ministère de la Construction, se sont réunis à cet effet deux fois, la dernière réunion ayant lieu hier matin, dimanche.

On avait pensé que le problème pourrait être solutionné par d'autres baraques restant disponibles dans les diverses cités ouvrières, qui demeurent dans l'agglomération, mais les familles sinistrées par l'eau refusent catégoriquement cette solution-là, exigeant des appartements en H.L.M.

Il se trouve malheureusement que l'Office communal n'a pas en ce moment de logements à distribuer.

Les autorités responsables continuaient hier soir d'étudier de très près le problème, qui, on le voit, est bien difficile à régler.

Comme nous l'avons annoncé aussi, la literie des baraquements inondés a été déménagée par les soins des services techniques. On la fait sécher actuellement sous les préaux de l'école maternelle, place de la République.

Aujourd'hui lundi, les camions de la ville évacueront tout le mobilier des sinistrés, pour le mettre à l'abri, dans l'attente de leur relogement définitif.

cu
N
di
fc
h
aj
ei
G
od
t
le
s
r
nc
I
c
r
e
c
l

► Source : SHOM

Coefficients des marées :

Le 2 novembre 1963 : 112 le matin et 113 le soir

Le 3 novembre 1963: 113 le matin et 111 le soir

2 et 3 novembre 1963 (suite)

Lorient

1963 (1)

► Source : La Liberté du Morbihan, article des 3 et 4 novembre 1963 (Médiathèque de Lorient)

Marée de 111, hier, à Lorient

Une brusque montée des eaux provoque une inondation, boulevard de la Rade

Ce n'est pas la première fois que les riverains du Boulevard de la Rade, dans l'anse de la Vasière en comble, ont été mis en état d'alerte, au moment des grandes marées.

Celle d'hier, vendredi, qui devait atteindre le coefficient de 111 à 16 h. 20 ne devait pas, à priori, susciter autrement d'inquiétudes. Mais la montée du flot, conjuguée avec un fort vent du sud-ouest, soufflant depuis la veille, est venue changer le cours des choses avec une rapidité qui a pris chacun au dépourvu.

Le matin déjà, des infiltrations avaient envahi la route côtière qui mène au quai de Kergroise et à Keroman, obligeant les automobilistes du dimanche à changer d'itinéraire.

A la marée de l'après-midi, la situation s'aggravait brusquement. Quai de Rohan, les eaux affleuraient la chaussée, la couvrant complètement jusqu'au bout de l'estacade, à partir de l'embarcadere du courrier de Groix.

La mer envahit les établissements Soyer, métaux et chiffons, et les terrains situés à l'arrière, en contre-bas, changeant en cités lacustres le café-restaurant « Le Cabestan », les ateliers de carrosserie Le Bail, etc...

Continuant sa montée, le flot isolait un groupe de maisons d'habitation, de modestes et peu solides baraquements, élevés sur la vasière, et où de nombreuses familles sinistrées de la dernière guerre attendent toujours d'être relogées dans des quartiers moins exposés aux caprices des éléments.



Cette « 203 Peugeot » s'est transformée en voiture amphibie, boulevard de l'Estacade.

La montée des eaux fut brutale, nous l'avons dit, et nul ne s'attendait à une pareille inondation. Bientôt les parquets disparaissaient sous 30, 40 et même 50 centimètres d'eau, sur lesquels tables, lits armoires se mettaient à surnager. Bloqués chez eux, les habitants n'avaient aucun moyen de gagner la terre ferme.

25 octobre 1976**Lorient**

1976 (2)

► Source : **La Liberté du Morbihan, article du 26 octobre 1976 (Médiathèque de Lorient)**

« Marée de 113 dimanche, et de nombreux « assauts » de l'eau qui a envahi l'estacade, obligeant les automobilistes à des prouesses aquatiques qui se soldèrent souvent par des pannes très ennuyeuses. Si l'on a vu beaucoup d'eau à Lorient... »



► Source : **SHOM**

Coefficient de marée : 109 le matin et 113 le soir

25 février 1978

Lorient

1978 (1)

► Source : La Liberté du Morbihan, article du 28 février 1978 (Médiathèque de Lorient)

LE SCORFF SUR LE BOULEVARD, SOUS LE PONT SAINT-CRISTOPHE



Les pluies abondantes de ces dernières semaines avaient déjà occasionné des problèmes boulevard du Scorff en créant de dangereuses flaques d'eau près desquelles il ne fallait pas bon passer quand s'y aventurait une voiture.

La situation s'est singulièrement compliquée à la fin de la semaine avec

des inondations venant directement du lit du Scorff sous l'effet conjugué d'une marée de 95 et de vents assez violents.

La hauteur d'eau fut à ce point assez vite gênante qu'il fallut l'intervention de la police pour aider au dégagement des véhicules et organiser une déviation de la circulation. Dans les deux

cas les usagers furent également surpris, mais ils apprécièrent le dispositif mis en place pour éviter de graves inconvénients.

Il reste qu'une fois de plus la nature donne des leçons aux apprentis sorciers que nous sommes, qui savons si bien gagner du terrain là où l'eau était « à sa place ».

► Source : SHOM

Coefficient de marée : 95 le matin et 94 le soir

30 Décembre 1978

Lorient

1978 (7)

► Source : Ouest-France, 2 janvier 1979

GRANDE MAREE

Le Scorff déborde...

A l'heure de la marée (coefficient 102) samedi à 17 h, le Scorff a débordé : sur la chaussée devant le centre Leclerc où l'eau, dans les couloirs nord, atteignait une hauteur de 30 centimètres. L'eau giclait sous les roues des voitures. L'une de celles-ci ayant eu son moteur noyé, les autres se sont déterminées à circuler à contre-sens, ce qui créa un bel embouteillage à la tombée de la nuit.

L'assaut de la marée de 102, renforcée, ce samedi soir, par un vent de tempête, a produit des effets spectaculaires, ainsi à Larmor où le boulevard de Toulhars s'est trouvé recouvert d'une épaisse couche de sable emporté de la plage.

En plusieurs endroits, notamment à hauteur du Courégant, la route côtière a été aussi fortement ensablée et la prudence commandait aux autos d'y modérer leur vitesse.



Un jeune cyclomotoriste bien ennuyé



La voiture de droite est en panne, moteur noyé: Cela n'empêche pas une autre de passer en soulevant des gerbes d'eau. Son moteur ne calera pas.

30 décembre 1978 (Suite)**Lorient**

1978 (7)

► Source : La Liberté du Morbihan, article du 3 janvier 1979 (Médiathèque de Lorient)

En ville aussi il y eut des surprises, boulevard du Scorff notamment. Il n'avait jamais aussi bien porté son nom puisque la rivière sortit de son lit pour envahir la chaussée devant le Centre Leclerc. Des véhicules se trouvèrent immobilisés dans l'eau, et quelques conducteurs n'hésitèrent pas à prendre un bain de pieds pour regagner ou quitter leur volant.



Il ne faut parfois pas hésiter à se mouiller les pieds



Boulevard du Scorff, en s'efforçant de ne pas... noyer le moteur

► Source : SHOM

Coefficient de marée : 100 le matin et 103 le soir

7 avril 1985

Lorient

1985 (1)

► Source : La Liberté du Morbihan, article du 9 avril 1985 (Médiathèque de Lorient)



► Source : SHOM

Coefficient de marée : 116 le matin et 113 le soir

7 octobre 1987**Lorient****1987 (2)**► **Source : Le Télégramme, article du 9 octobre 1987**

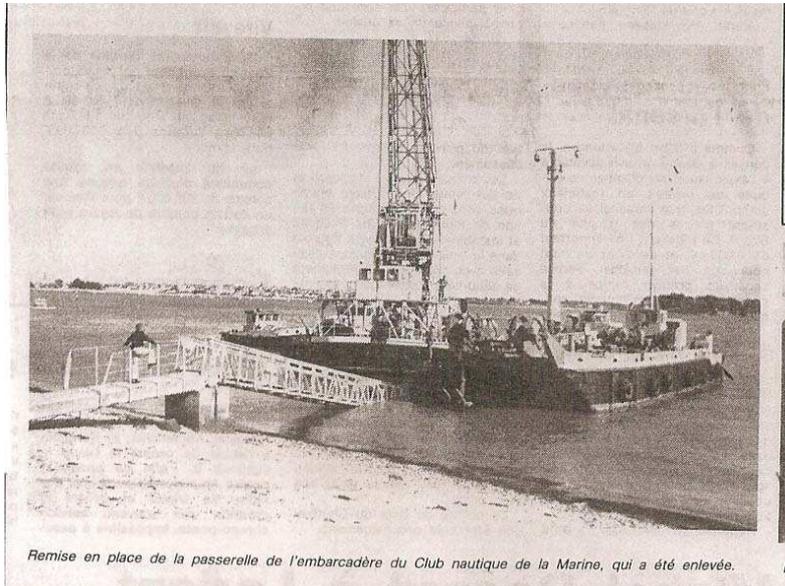
Coup de vent sur Lorient

Le premier passage « dépressionnaire » de l'année

Un temps de saison (pluies et vent) a régné toute la journée de mercredi sur Lorient avec, vers 18 h 30, la conjugaison de la grande marée et du (véritable) premier passage dépressionnaire de l'année, qui a duré une heure. Il s'en est suivi, vers 19 h, à la sortie des bureaux, un second souffle,

celui de la panique lorsque les voitures au moteur noyé ont refusé de démarrer, lorsque celles qui avaient démarré se sont arrêtées dans trente centimètres d'eau ou lorsque le piéton intrépide s'est élançé sur une chaussée immergée sous 30 à 40 cm d'eau. En fond de décors, les feux tricolores

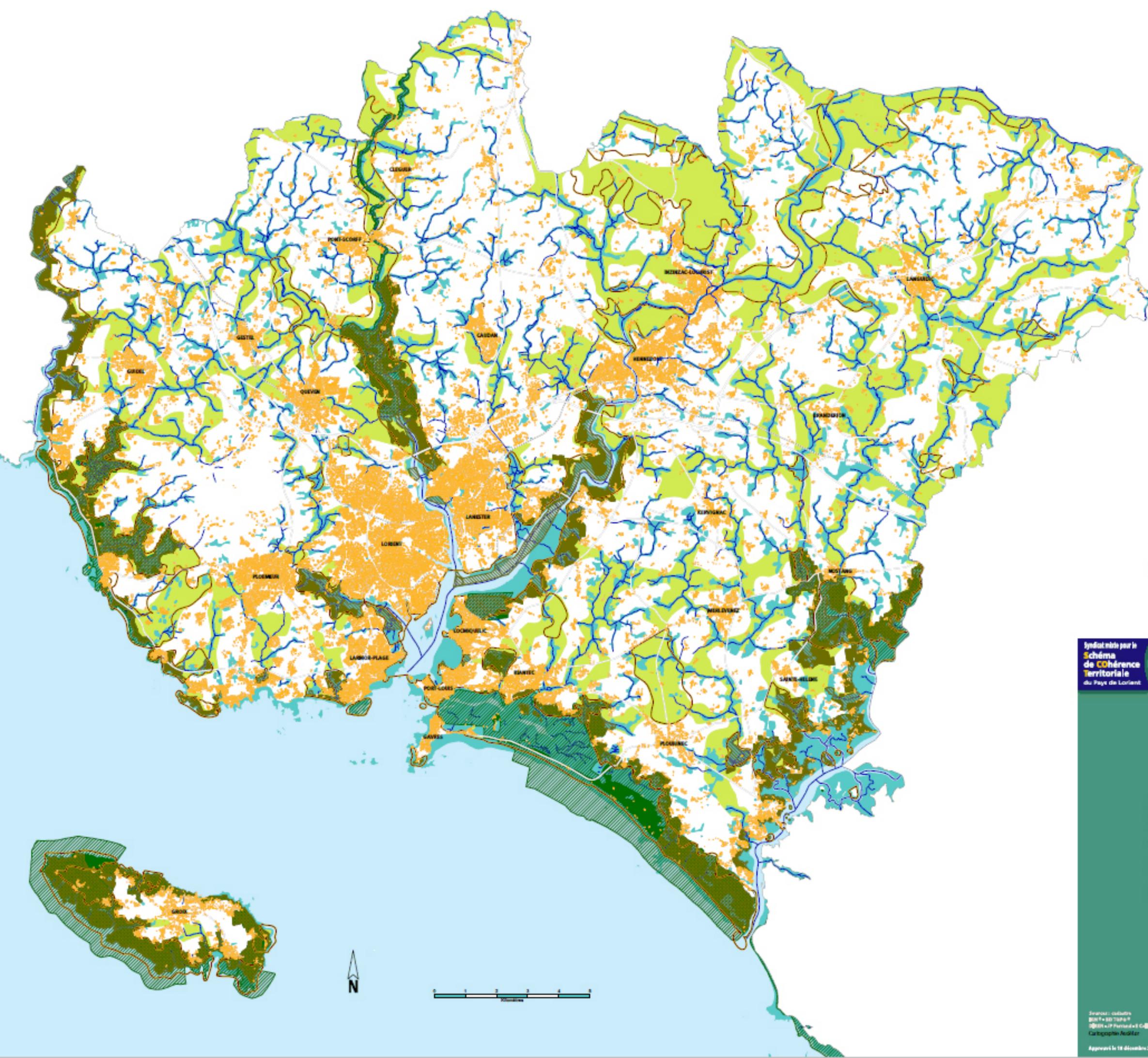
aux carrefours clignotent mais par intermittence, les enseignes lumineuses prennent feu et tout cela au son des sirènes des sapeurs-pompiers appelés pour des caves inondées ou encore la sirène municipale appelant les pompiers qui sont au repos. Tout le monde semble avoir été surpris.



Remise en place de la passerelle de l'embarcadere du Club nautique de la Marine, qui a été enlevée.

► **Source : SHOM**

Coefficient de marée : 91 le matin, 88 le soir



- Les sites à protéger pour leur valeur écologique majeure**
 Cf. : pages 15 et 16 du document d'orientations générales
- Espaces naturels remarquables du littoral (en hachuré sur les milieux humides et aquatiques)
 - Autres milieux écologiques majeurs (en hachuré sur les milieux humides et aquatiques)
- Les sites à préserver**
 Cf. : pages 12 à 17 du document d'orientations générales
- Sites à enjeu intercommunal de biodiversité
 - Liaisons vertes
 - Espace maritime et estuarien
 - Zones humides (préinventaire SCOT), estrans
 - Stangs et cours d'eau
 - BSI
 - Routes principales
 - Voies ferrées principales
- Pour sa mise en application, cette carte ne peut être interprétée qu'à l'échelle de son édition papier (1 : 50 000ème)

Syndicat mixte pour le
**Schéma de Cohérence
 Territoriale**
 du Pays de Lorient



Document
 d'Orientations Générales

La trame
 verte et bleue
 du territoire
 du SCOT